

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NUMÉRO 56 - NOVEMBRE 2022 - 2 EUROS

Y A PAS D'ARRANGEMENT !



SOMMAIRE

ÉDITO - p. 3 et 4

C'est bon comme ça ?

LETTRÉS DE LONGUES PEINES - p. 5 à 7

« Je n'ai désormais plus aucune perspective d'avenir en liberté »

« Dire à son empoisonneur "je connais ta recette" est inutile »

HOMMAGE A ROMAIN - p. 8 à 16

« Je veux bien mettre un genou à terre mais pas les deux ! »

« C'était le seul moyen de faire entendre la parole des longues peines »

Procès de la mutinerie de Valence

« À l'intérieur, ils ont pas de liberté, ils ont rien »

Entretien avec Adeline

TUNNEL LILLE-SÉQUEDIN - p. 17

Procès de matons violents à Lille

BREVES - p. 18

Les Baumettes toujours plus invisibilisées

Belles belles !

DOSSIER KEMI - p. 19 à 22

Lettres sur le mitard et le QI

Communiqué des proches de Mickaël



KOH-LANTESS POUR CACHER LA HESS - p. 23

MAISON D'ARRÊT DE CAEN - p. 24 et 25

« Les bâtiments aux normes de 1945, la mentalité des matons visiblement aussi »

DESTRUCTION DE LA SANTE DANS LES CRA - p. 26 à 29

Le juge, le flic et le médecin

CRI D'ALARME D'UNE FAMILLE - p. 30 et 31

Le combat contre la leucémie en prison

LETTRÉ D'ITZIAR - p. 32 et 33

« Ici, là ou ailleurs, la taule est une taule »

PUBLICATIONS - p. 34

Y A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ - p. 35

L'Envolée est un porte-voix pour les prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Le journal publie des lettres, des comptes-rendus de procès et des analyses sur la société et ses lois. Il prolonge le travail mené par des émissions de radio chaque semaine qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire (AP).

Le journal est réalisé par des ex-prisonnier-e-s, des proches de prisonnier-e-s et d'autres encore qui savent que la prison plane au-dessus de nos têtes à tous. Il est primordial de faire exister la parole des prisonnier-e-s qui sont les mieux placé-e-s pour décrire leur quotidien, dénoncer leurs conditions de détention, les violences qu'ils et elles subissent et critiquer la prison.

Une parole qui sort de prison constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses, surtout quand cette parole est collective. Nous sommes convaincu-e-s que les mots inspirent et nourrissent la lutte contre la justice et l'enfermement. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. En jouant son rôle de repoussoir social, l'enfermement carcéral produit la peur nécessaire au maintien de cette société. Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Ce journal existe depuis 2001 malgré les censures de l'AP, malgré les poursuites pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements extérieurs et des événements de soutien pour le financer.

N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner vos proches : pour les prisonniers et les prisonnières l'abonnement est gratuit.

C'est bon comme ça ?



Le mois d'août a été marqué par une triste nouvelle: nous avons appris la mort de Romain Leroy, un correspondant de longue date de *L'Envolée*. Pendant toute la durée de son enfermement, Romain n'a cessé de se battre contre l'administration pénitentiaire (AP). Il a surtout participé à des luttes collectives, dépassant chaque fois que c'était possible l'individualisation imposée par la prison. Chapeau à Adeline, sa compagne, qui l'a soutenu pendant toutes ces années, et a aussi trouvé la détermination d'étendre son soutien à d'autres prisonniers et à leurs proches.

Bravo l'ami, on oubliera pas tes combats et ta solidarité: bien des prisonniers qui t'ont croisé se souviennent de la force que tu leur as donnée. On se souviendra longtemps de ta prise de parole au procès d'une des révoltes du quartier maison centrale (QMC) de Valence en 2016... Tchao l'ami!

C'est que dans tous les lieux d'enfermement, la parole est contrôlée à tous les niveaux et, les prisonnier·e·s le savent bien, la répression s'abat sur celles et ceux qui dénoncent – à des proches, à une association, à une institution... ou à un canard comme *L'Envolée* – la condition qui leur est imposée. La seule parole autorisée passe par le filtre de questionnaires ou de réunions sur le modèle « consultatif » des états généraux de la justice, où seuls les points de vue acceptables par l'administration sont tolérés. Il est évidemment interdit de porter une

expression collective dans une pétition ou de créer une association de prisonnier·e·s! Alors, quand un journal se fait le porte-voix d'une autre parole, l'AP peut décider de le censurer. C'est arrivé au n° 55 de *L'Envolée* – interdit dans toutes les détentions par une note de l'AP du 14 juin dernier –, comme au n° 52 quelques mois auparavant. Cette censure s'est accompagnée d'une répression des prisonnier·e·s abonné·e·s: fouilles de cellule, coups de pression et, à l'occasion, menaces. Le motif, cette fois-ci, c'est qu'il est inacceptable de faire aux prisonnier·e·s le récit véridique du procès des matons qui ont tué Sambaly Diabaté en 2016 à Saint-Martin-de-Ré. Pourquoi? Parce que ce drame met une fois de plus en évidence le caractère systémique de la violence exercée par des surveillants. Avec une nouveauté effarante: la proc a admis le caractère déshumanisant de la taule – mais à décharge, pour blanchir les geôliers.

Comment s'étonner de cette censure? La répression de la parole se durcit dans

Édito



les lieux d'enfermement, les accusations de « radicalisation » sont devenues monnaie courante, les marges de manœuvre des prisonnier·e·s se sont réduites au fil des années, et les confinements successifs sont encore venus accélérer cette tendance. La prison est un miroir grossissant de ce qui se passe dehors: dissolutions d'associations, banalisation de l'interdiction de manifester et quatorze lois sécuritaires en quatre ans ont mis à mal le peu de libertés collectives qui restent. Aujourd'hui, publier le nom d'un fonctionnaire – même pour dénoncer les pires exactions – est passible de poursuites. La « liberté de la presse », c'est la liberté d'invisibiliser certain·e·s pour donner la parole aux dominants et à leurs milices armées. Facile! La grande majorité des médias est aux mains de milliardaires.

Le tournant sécuritaire pris dans les années 1980 permet d'accentuer la précarisation et l'exploitation des travailleurs et des travailleuses afin de préserver les bénéfices des actionnaires et autres patrons.

Le fascisme est une option de plus en plus prisée chez les possédants, c'est le vieux projet de fomenter une alliance entre les classes populaires blanches et la bourgeoisie contre un ennemi commun: « l'étranger », « l'assisté », « le délinquant »... et toutes celles et ceux qui ne rentrent pas dans leurs cases. Il s'agit de pousser les pauvres à s'entre-déchirer pendant que les riches se partagent le gâteau!



Bon, la fameuse rentrée sociale aurait pu nous rassurer un peu: raffineries bloquées, multiplication des grèves locales... elle se solde en fait par le passage d'une nouvelle loi pour détruire les droits des chômeurs, le recul annoncé de l'âge de la retraite, la réquisition de travailleuses et de travailleurs. Bref, tout à la sauce libérale-autoritaire du chef Macron. **Mais ça n'a rien à voir avec une guerre sociale menée contre les pauvres!**

Dans ce contexte, la énième interdiction de notre petit canard – après celles des numéros 2, puis 6, puis 7, puis 10, 11, 12, 13, 14, 15, puis 52 – traduit la volonté de liquider un des rares espaces de libre expression collective des prisonniers et des prisonnières... **Mais ça n'a rien à voir avec de la censure!**

Suite à un fait divers, on a vu des défilés aux cris d'« immigrés assassins », des appels à la prison à vie par le pantin vedette d'une des chaînes du milliardaire Bolloré. Sur fond de rafles de sans-papiers envoyé·e·s dans les CRA, les associations doivent désormais signer des « contrats d'engagement républicain » pour toucher la moindre subvention et les jeunes sont invité·e·s à s'inscrire au Service national universel pour chanter la Marseillaise en défilant au pas de l'oie en uniforme... **Mais ça n'a rien à voir avec du fascisme!**

Les policiers ont tué vingt personnes depuis le début de l'année. Dernier motif à la mode: le refus d'obtempérer. Les matons continuent à se transmettre des techniques qui tuent. En cas de problème, même plus besoin de mentir, ils invoquent maintenant « l'effet tunnel ». Le recrutement de 30 000 « réservistes de la police » a déjà commencé, et ils reçoivent en ce moment leur formation de dix jours, initiation au maniement des armes à feu incluse. Le budget du ministère des tribunaux et des prisons décolle à la verticale: plein de thunes pour plus de taules et de matériel répressif...

Mais ça n'a rien à voir avec une militarisation de l'État sécuritaire ni avec un permis de tuer pour les uniformes! D'ailleurs, la France n'est pas un pays de condés, les matons ne torturent pas, les prisonnier·e·s ne se révoltent pas, ils et elles n'écrivent pas non plus... Bref, les miradors, c'est la liberté!

C'est bon comme ça, on n'est plus censuré?

« Tous savent, et moi le premier, que je n'ai désormais plus aucune perspective d'avenir en liberté »



Au bout de trente-huit ans d'enfermement, Cesario interpelle l'État pour revendiquer l'ultime liberté de mourir quand il le souhaite. À l'heure où les prisons sont vraiment devenues les mouvoirs des longues peines, ce n'est plus la terrible provocation du 16 janvier 2006, lorsque dix prisonniers de la centrale de Clairvaux avaient appelé « au rétablissement effectif de la peine de mort pour [eux-mêmes] ». Avec l'allongement des peines, on a longtemps craint que le vieillissement et la fin de vie en prison se généralisent. On y est. L'État a mis en place des Ehpad pénitentiaires en enfermant jusqu'à la mort et en empoisonnant le quotidien des prisonniers; il serait dangereux que ce soit ce même État qui fournisse sournoisement le dernier poison pour y mettre fin. En attendant d'en finir avec toutes les prisons, la moindre des choses serait que toutes les personnes âgées ou malades enfermées se trouvent dehors.

Dans une prison du sud de la France,
quartier d'isolement, mai 2022

À mesdames et messieurs les représentants de la nation française,
Élu·e·s aux élections législatives de juin 2022,

Je rédige ce courrier depuis la cellule d'un quartier d'isolement d'un centre pénitentiaire du sud de la France. J'ai écrit précédemment plusieurs courriers aux différents ministres de la Justice successifs. Au dernier en poste aussi, après la visite qu'il a effectuée dans cet établissement quelques semaines en arrière, sans un regard sur ce quartier d'isolement situé à cinquante mètres à peine de son parcours balisé !

Nous sommes actuellement 501 détenus condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité en France. Pour certains, les plus anciens, la fin de vie est proche mais leur état physique ne leur permet pas une libération, ils attendent la mort dans les Ehpad pénitentiaires.

Pour d'autres, dont je fais partie, nous sommes encore en bonne santé apparente. Mon cas personnel est tout de même atypique. Condamné en 1988 à la réclusion criminelle à perpétuité pour des faits datant de 1986, je fus libéré deux fois en libération conditionnelle : en 2007, puis une seconde fois en mars 2019. En novembre 2019, j'étais à nouveau incarcéré et je viens de voir ma conditionnelle révoquée en totalité. Sans rentrer dans les détails, tous savent, et moi le premier, que je n'ai désormais plus aucune perspective d'avenir en liberté.

« **Peine de détention
jusqu'à la mort** »

À soixante-deux ans et trente-huit années de détention effectives, je souhaite comme certains autres détenus ayant mon profil de peine que nous soit accordé le droit de partir en bon état, en utilisant un procédé légal et légal de fin de vie. Je suis encore en capacité de faire ce choix, et vous, élus du peuple, êtes en capacité de faire adopter une loi le permettant. La peine de mort ayant été abolie en 1981, une peine de détention jusqu'à la mort a remplacé celle-ci dans les faits.

Vous pouvez l'ignorer, mais c'est un fait établi dont personne ne parle. N'attendez pas comme d'habitude qu'un très grave fait divers intramuros vous oblige, sous la pression médiatique, à vous pencher sur ce dossier de la fin de vie des très, très longues peines. J'en terminerai [par une citation] : « Je ne vis que parce qu'il est en mon pouvoir de mourir quand bon me semblera : sans l'idée de suicide, je me serais tué depuis toujours. »

Salutations à toutes et à tous,

Cesario



« **Dire à son empoisonneur :
"je connais ta recette" est inutile,
il ajoutera toujours
un nouvel ingrédient
à son poison** »



En juin dernier, nous avons reçu cette lettre d'un prisonnier condamné à perpète, comme Cesario et tant d'autres. Après six années passées en quartier d'isolement (QI), il nous donne sa recette du quotidien pour tenir le coup, ne rien lâcher, ne pas abdiquer, en deux mots : rester en vie ! Nice to read you !

**Dans une prison de France, quartier d'isolement,
juin 2022**

Salam, peace à toute la populace,

Je suis un lecteur assidu de *L'Envolée*, un révolté de nature, qui au fur et à mesure vire entre haine et dégoût. Innocent ? Nan, sûrement pas, et alors ? Non coupable ? Ça dépend des points de vue. Plus de sept ans de détention, six ans d'isolement ininterrompu, réclusion criminelle à perpétuité, la trentaine, nice to meet you.

Je suis en ce moment dans une cellule d'isolement. Force à tous ceux qui sont dans ce cas. La fenêtre s'ouvre à peine suffisamment pour passer la main, ni un oiseau ni un singe et, malgré tout le respect que j'ai pour eux, j'ai l'impression d'être un animal dans un zoo. Drôle de situation quand un directeur vient vous accueillir à votre arrivée en disant : « Alors, c'est vous ? », avec le regard que l'on pourrait porter sur un lion domestiqué ou non domestiqué dans une cage.



« S'adapter, ne pas s'habituer »



maquillés en suicides ? De l'instrumentalisation de la bassesse humaine ? De l'utilisation des détenus contre d'autres détenus ?

Et lorsque l'on a dit tout cela, que dire des QI ? J'y suis depuis six ans. On m'accuse d'être un roc, de ne pas faiblir, de ne pas craquer, d'être trop peu impacté après toutes ces années. Qu'on se le dise, je n'ai pas l'intention d'abdiquer : routine exigeante, émaillée d'effractions de la part de soldats, plus exactement de marionnettes de l'injustice.

L'instrumentalisation d'événements au profit du tout-sécuritaire... Des débats contradictoires pour donner à tout cela un semblant de cadre légal. Pour ma part, je dis une chose simple quant à ces débats. Dire à son empoisonneur : « Je connais ta recette » est inutile, puisqu'il ajoutera toujours un nouvel ingrédient à son poison. Lorsqu'on nous empoisonne, la meilleure façon de ne pas mourir, c'est d'arrêter de manger. Il faut donc ne plus accepter de subir. Stimulez votre intellect, maintenez votre physique en bon état, résistez de la manière la plus adaptée à votre situation... peu importe la manière et peu importe cette situation.

Un grand salam à *L'Envolée* que je lis depuis longtemps, à qui je n'ai jamais écrit. C'était une présentation, peut-être que d'autres courriers suivront. Dans tous les cas, je ne souhaite pas que mon identité soit donnée si ce courrier devait être publié. Un grand *big up* de l'ombre pour les gens à la lumière, prenez soin de vous, je vous souhaite de sortir dans le meilleur état possible.

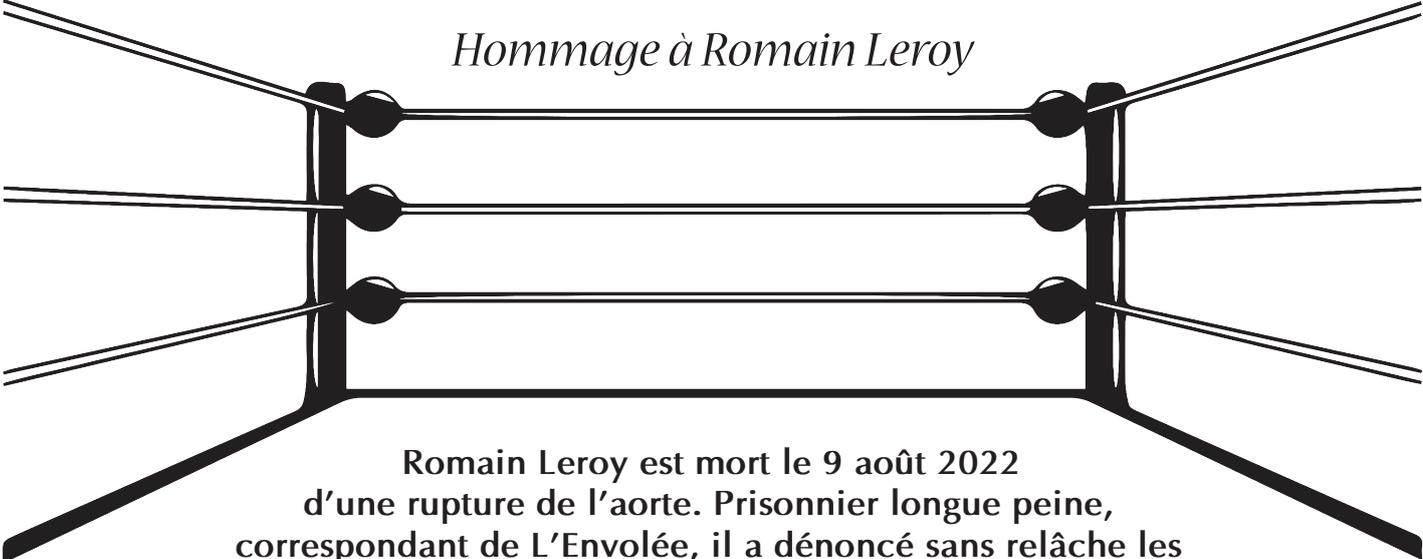


S'adapter, ne pas s'habituer. J'ai vu au cours des années des détenus flancher psychologiquement, répondre à la violence institutionnelle (quand elle n'est qu'institutionnelle, ce qui est extrêmement rare), par la violence physique, souvent contre eux-mêmes, trop souvent contre eux-mêmes d'ailleurs. À l'égard des bleus, parfois ces bleus, ces humains qui ne le sont que très peu au quotidien, agents et acteurs d'un racisme structuré. Ces gens, ces bleus, très souvent instables, qui laissent libre cours à leur base instable à l'ombre de ce système panoptique, où force n'est pas à la loi, puisque ces lois, ils les bafouent en permanence et que le détenu qui aurait l'outrecuidance de s'emparer de ces lois pour tenter de se défendre (je dis bien tenter) est immédiatement estampillé procédurier et les vexations ne font que se multiplier.

Que dire des piqûres ? De la camisole chimique ? Que dire des décès ? Des meurtres

« Je veux bien mettre un genou à terre, mais pas les deux ! »

Hommage à Romain Leroy



Romain Leroy est mort le 9 août 2022 d'une rupture de l'aorte. Prisonnier longue peine, correspondant de L'Envolée, il a dénoncé sans relâche les conditions d'enfermement avec sa compagne Adeline, luttant sans cesse pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres. Dans ce dossier, nous revenons sur des années de combat et sur sa fin tragique.

Romain avait trente-huit ans. Comment l'aorte – la plus grosse des artères – d'un homme jeune et en bonne santé peut-elle se fissurer ? Il faut dire qu'il vivait depuis quatorze ans dans la suffocante atmosphère sécuritaire des maisons centrales.

En 2010, au quartier d'isolement (QI) de Saint-Maur, avec deux autres prisonniers révoltés, Romain a maîtrisé un maton pour lui prendre ses clés. Ils ont ensuite ouvert toutes les cellules et cassé toutes les portes. En 2016, avec quelques autres prisonniers longues peines, il a dénoncé l'oppression de la pénitencière, d'abord par des sit-in, des recours et des lettres publiques. Mais en l'absence de réaction de la direction, ils ont encore pris les clés des matons, ouvert toutes les cellules et incendié le quartier maison centrale (QMC) de la prison de Valence. Lourdemment condamné au tribunal, il a été transféré dans les prisons de Condé-sur-Sarthe, de Réau et d'Arles, puis de Moulins en août 2021, où il a encore subi la vengeance d'une administration qui n'oublie jamais celles et ceux qui se sont dressés contre elle et s'acharne à les punir par tous les moyens, jusqu'au bout.

Lors d'un UVF (parloir familial de soixante-douze heures) avec sa compagne Adeline et leur fille, fin juillet 2022, Romain a senti une grosse douleur dans la poitrine. Adeline a dû se

battre avec la pénitencière pour qu'il soit pris en charge en urgence... ce qu'elle n'a obtenu que deux jours plus tard. Au bout de dix jours entre la vie et la mort à l'hôpital, le cœur de Romain a lâché. Adeline fait un récit détaillé de ces derniers jours dans l'interview que nous publions ici.

La prison a encore tué. Simple défaut de soins comme il y en a tous les jours en détention ou vengeance contre un prisonnier à qui l'administration pénitentiaire (AP) n'a pas pardonné d'avoir crié haut et fort son refus d'être enterré vivant ? Quoi qu'il en soit, une fois de plus, un prisonnier est sorti de prison les pieds devant. Si toutes les morts en prison nous révoltent, celle de Romain nous touche tout particulièrement. En 2017, lors de son procès suite à la révolte contre le QMC de Valence (voir L'Envolée n°46), digne et déterminé, il avait expliqué son geste à la barre, exigeant que l'on entende enfin le sort fait aux prisonniers longues peines. Quelques mois plus tard, nous avons reçu et publié une lettre d'une grande justesse, que nous reproduisons dans ces pages. Depuis nos premières rencontres en 2016, Adeline a souvent appelé L'Envolée radio pour porter le combat qu'elle mène pour que l'AP cesse de traiter prisonnier-e-s et proches comme des bêtes et rappeler qu'y a pas d'arrangement.

**« C'était le seul moyen
de faire entendre
la parole
des longues peines »**

**Procès en appel de la mutinerie
au QMC de Valence**

Romain et son co-inculpé, José, sont passés en procès en mars 2017, accusés d'avoir organisé une mutinerie le 27 novembre 2016 au quartier maison centrale du nouveau centre pénitentiaire de Valence. Une mutinerie y avait déjà éclaté deux mois auparavant. À chaque fois, les prisonniers dénonçaient les conditions de détention dans ces nouveaux quartiers maison centrale que notre ami Philippe avait d'ailleurs surnommés les « QHS-tombeaux secrets » en les découvrant il y a quelques années.

Depuis quelques décennies, les prisonniers et les prisonnières avaient arraché de haute lutte quelques aménagements de leurs conditions de détention, comme à Moulins en 2005 (voir L'Envolée n° 29) ; on constate depuis plusieurs années qu'elles se durcissent à nouveau. La Justice condamne à des peines toujours plus longues, infaisables, et le parcours pour en sortir est de plus en plus difficile. Alors il faut bien que l'AP s'adapte et gère cette véritable politique d'enfermement jusqu'à la mort ; qu'elle stocke et mate ces prisonniers et prisonnières enfermés-e-s dans des conditions toujours plus suffocantes. Pour cela, elle a notamment créé les QMC, puis les centrales de Vendin-le-Vieil et de Condé-sur-Sarthe où s'expérimentent de nouvelles techniques sécuritaires, rapidement étendues. Dès que les QMC ont été ouverts au sein des centres pénitentiaires, des prisonniers les ont dénoncés. Ils cumulent l'horreur des anciens QHS (quartiers de haute sécurité, prétendument fermés depuis les années 1980) et celle des nouvelles maisons d'arrêt (voir L'Envolée n° 34 et nos 38 à 40). Tout propres, tout neufs, ces quartiers sont surtout dotés de moyens considérables pour imposer un isolement absolu aux prisonniers. Il y a, entre autres, des caméras et des doubles sas partout. Les mouvements à l'intérieur de la détention sont surencadrés et les rencontres entre prisonniers réduites au minimum. Évidemment, plus l'isolement est fort, plus il devient difficile de construire une résistance collective... et même de respirer.

Alors, comment se faire entendre ? Comme Romain l'a souligné au premier procès de cette mutinerie, « quand il n'y a plus de mots, il ne reste que les actes ». Le tribunal de Valence a empêché ses soutiens d'entrer, et l'a condamné en première instance à cinq ans de prison pour dégradations, une peine particulièrement lourde. Une peine pour l'exemple. Romain a choisi de faire appel. Le 14 juin 2017, à Grenoble (voir L'Envolée n° 47), plus d'une quarantaine de personnes ont pu entrer au tribunal pour le soutenir. Devant ce public qui a fini par l'acclamer, Romain a revendiqué la révolte au nom des prisonniers longues peines de France :

« Quand on a une grosse peine, pour éviter un état colérique, la frustration, c'est normal d'avoir des espaces de promenade et pas que de la sécurité. Dans ces nouvelles prisons, c'est cinq surveillants à chaque ouverture de porte. Quand on nous fouille et qu'on nous écarte l'anus, la dignité l'emporte [...] C'est géré comme une prison de haute sécurité, on se croirait encore au QHS, dans ce système des années 1970-1980. [...] Nous, on a des murs de 20 mètres, donc personne ne sait rien, et pour les longues peines de France, rien ne bouge. Pour nous, c'est comme pour les ouvriers qu'on licencie, qu'on jette sans rien leur demander et qui en viennent à prendre des patrons en otage, à détruire du matériel et à installer des bouteilles de gaz en menaçant de faire péter leur usine pour pouvoir se faire entendre ! Nous, c'est le même combat ! On est pareils ! [...] Pour moi, quand on a pris les clefs et ouvert les cellules, ce n'était pas un vol, mais le seul moyen de faire entendre la parole de nous, les longues peines de France. Le seul moyen d'avoir une tribune [...] Ce que j'ai fait, j'ai dit que je l'avais fait, y a pas de problème, et je regrette rien. Ce qui est regrettable, c'est qu'on soit obligés d'en arriver là ! [...] C'est moi qui passe en jugement, mais ce que je dis, c'est au nom de toutes les longues peines de France. Je suis libérable en 2038. Je veux bien mettre un genou à terre, mais pas les deux. Je veux garder ma dignité. »

La peine de cinq ans ferme a été confirmée par le tribunal de Grenoble. Quelques jours après, Romain a été transféré à Condé-sur-Sarthe où il a continué à dénoncer le traitement des longues peines dans ces nouveaux QHS, comme dans la lettre publiée initialement dans L'Envolée n° 47 que nous republions ci-après.

« L'oppression est constante »

**Maison centrale de Condé-sur-Sarthe,
Juin 2017**

Avec cette lettre motivée, je viens à vous qui êtes à l'extérieur afin de faire entendre nos voix. Je suis un des détenus longues peines de France actuellement incarcérés dans une des maisons centrales ou quartier maison centrale (QMC) telles que Valence, Réau, Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil. Ces nouvelles structures sont en fait des QHS (quartiers de haute sécurité) ou des QSR (quartier de sécurité renforcée). Les nouvelles prisons françaises sont copiées sur le format canadien et se dirigent vers l'américanisation. Ces systèmes pénitentiaires ultra durs sont basés sur des fonctionnements répressifs et pervers. Nous sommes passés de personnes détenues à bétail. Certains diront aussi "cobayes". Nous ne sommes pas considérés comme des humains ni des citoyens. Torture psychologique, psychique, voire même physique lors des fouilles à nu qui sont pourtant interdites et abusives. Je souhaite, et nous souhaitons, attirer votre attention, à vous qui êtes dehors, car nous, à l'intérieur, nous sommes muselés, bâillonnés : la liberté d'expression en prison n'existe plus, alors que dehors des gens se battent et meurent pour cette dernière. Dans ces prisons dites "modernes", chaque déplacement d'un détenu est accompagné par plusieurs surveillants. Minimum trois, voire cinq surveillants et plus, pour aller en promenade, au sport, à l'infirmerie, au parloir, etc. Toutes les portes nous sont fermées manuellement et électroniquement. Les escortes sont permanentes, l'oppression est constante. Nous sommes aussi des personnes, des humains : l'oppression, la frustration, la stigmatisation mises en place par la pénitentiaire, la sursécurité font que certains craquent parfois, et les rares fois où des violences sont commises sur le personnel, elles sont surmédiatisées par les syndicats FO et CGT-pénitentiaire, nous faisant passer pour des gens dangereux, violents et mauvais aux yeux de la société. Mais nous, détenus, nous ne pouvons pas répondre face à ces accusations honteuses, voire certaines fois calomnieuses. J'affirme, et nous affirmons, que le peu de violence qu'il y a

vient de ce système et de certains surveillants qui se bornent à l'appliquer outrageusement. Le mal-être est constant, grandissant, et les prisons sont au bord de l'implosion. Il est plus que temps de changer ce système archaïque. Les bâtiments sont neufs et modernes, mais le fonctionnement et les réglementations internes sont indignes. Les années 1970-1980 sont finies, révolues, on est en 2017 ! La stigmatisation des communautés est systématique, le rassemblement des communautés ne leur convient pas. Par exemple, si je marche avec un détenu venant des DOM-TOM, c'est systématiquement parce que je cherche une lame ou un pic ; si je marche avec un détenu musulman, alors c'est que je suis sur la voie de la conversion. Si je marche avec un détenu venant du banditisme, alors c'est pour m'évader ou préparer un sale coup. Pour la pénitentiaire, chacun doit rester dans sa communauté. Il y a tant à dire sur ces nouvelles prisons longues peines françaises, mais rien n'est aussi fou que de le vivre. J'ai commis des délits, parfois graves, j'ai des responsabilités, j'en paie la dette à la société. Étant privé de liberté, certes, je n'en reste pas moins un citoyen français avec ses droits. Madame, Monsieur, vous qui avez lu cette lettre, nous avons tout essayé pour nous faire entendre : recours administratifs, courriers au ministère, au contrôleur des lieux de privation de liberté, à l'OIP, aux autorités responsables, sit-in pacifiques, mutineries afin de dénoncer nos conditions de détention ; cela n'a rien changé, et parfois ça nous retombe dessus. Nous voudrions, si des personnes se sentent de nous aider, continuer à dénoncer les conditions de détention et les fonctionnements archaïques type QHS/QSR des établissements cités dans cette lettre. Alors multipliez les manifestations devant ces lieux et devant les ministères concernés. Avec médias à l'appui, comme eux le font systématiquement contre nous. Que les détenus se réveillent aussi, car cela ne va faire qu'empirer pour nos proches et nous-mêmes. Je compte sur vous tous pour que cette lettre soit diffusée sur les radios, les réseaux sociaux, la télé même, les journaux ; qu'elle soit entendue et comprise de tous afin que la vérité éclate. Merci.



Romain

« À l'intérieur, les droits sont bafoués, ils ont pas de liberté, ils ont rien »



Dans cet entretien réalisé quelques jours après le décès de Romain, Adeline, sa compagne, nous a raconté son parcours carcéral, le harcèlement qu'ils ont tous deux subi et leurs bagarres contre l'Administration pénitentiaire. Elle nous a expliqué comment elle a dû se battre pour que Romain soit pris en charge par les urgences, et comment elle a dû mener un bras de fer avec l'AP pour récupérer les effets personnels de son compagnon après son décès. L'entretien est à écouter dans son intégralité dans l'émission L'Envolée du 2 septembre 2022, disponible sur le site lenvolee.net.

Romain est entré en prison en 2008 ; il avait pris une peine de vingt-cinq ans, dont seize de sûreté. Là, il était arrivé en fin de sûreté... D'abord, il a été trimballé de maison d'arrêt en maison d'arrêt. Il a alors demandé lui-même à passer au CNE (centre national d'évaluation), puis il a fait presque toutes les maisons centrales de France. Quelques années après, il a commencé à avoir des pressions... En maison centrale, c'est des peines à deux chiffres, et la plupart des directeurs sont impitoyables. On essayait de faire ressortir nos demandes par les avocats, mais on n'était pas écoutés.

En 2016, je suis tombée enceinte de ma fille, et Romain est arrivé à Valence pour le rapprochement familial. Quinze jours après son arrivée, Romain part au mitard, sans raison, on comprenait pas... un acharnement sorti d'on ne sait où. Même à l'heure actuelle, on ne sait pas le motif de ce mitard. À Valence, c'était au quartier maison centrale (QMC), qui venait d'ouvrir. Les conditions étaient tellement ignobles qu'il y a eu la mutinerie. La prison a brûlé mais il n'y a pas eu de blessé, même côté agents. Un ou deux porte-clefs se sont portés parties civiles parce qu'ils avaient mal au doigt. C'est à ce moment-là que je vous ai contacté·e·s, parce que j'en avais marre de me battre toute seule. Ils ont mis cinq ans à Romain, confirmés en appel. Suite à ça, il est reparti à la centrale de Condé-sur-Sarthe.

« Les conditions étaient tellement ignobles qu'il y a eu la mutinerie »

Mouvements de matons à Condé-sur-Sarthe

À son arrivée là-bas, ça se passait relativement bien, mais quelque temps après, il y a eu des blocages des surveillants pour réclamer plus de moyens, des chaussures – qu'est-ce qu'ils veulent faire avec des nouvelles chaussures tous les ans ? – et des tasers, des caméras... Et puis, je m'en souviendrai toute ma vie, j'avais UVF (unité de vie familiale). Donc je monte en train avec ma petite fille dans la poussette, l'association des familles d'Alençon vient me récupérer à la gare, j'arrive et je vois tout un troupeau de porte-clefs devant la prison. Ils avaient mis le feu à des pneus, vive l'écologie et l'environnement ! Et on me dit : « Non, tu ne rentreras pas, tu retournes chez toi. » Non, mais c'est une blague ! Je viens de faire neuf heures de train avec ma fille de deux ans ! Moi, je repars pas, j'ai le droit à mon UVF !

J'ai attendu avec la pluie, et alors que je voulais mettre la petite à l'abri dans l'accueil famille, un surveillant est venu se mettre devant la poussette et me dire : « Tu passeras pas. » Alors là, c'est vraiment ce qu'il fallait pas dire : j'ai tenu front tout l'après-midi. Ils voulaient négocier mon départ, que je reparte. Non ! Je rentrerai en UVF ! Et je leur ai montré.

À 20 h 30, je suis entrée en UVF – certes, avec les casqués et les Éris... On a eu les flingues pointés sur nous quand même ! On a passé nos trois jours

d'UVF, je peux vous dire qu'ils tiraient la gueule ! Je leur ai montré qui était le patron, ce jour-là. L'UVF était prévue depuis un mois, je pouvais pas annuler : ça coûte une blinde, quand les détenus longues peines sont mis à cinq cents kilomètres de chez eux.

Suite à ça, il y a eu à Condé leur soi-disant attaque terroriste. J'y crois pas du tout... [NDLR : en mars 2019, Hanane Aboulhana, en visite au parloir, a été tuée par les matons qui ont prétendu qu'elle et son compagnon les auraient blessés.] Moi, je voyais cette dame, et je peux vous assurer que c'était quelqu'un de très gentil. Elle ne causait de mal à personne, même à eux elle leur parlait correctement. Donc, après cette soi-disant attaque terroriste, les surveillants ont refait un mouvement en demandant des transferts. En fait, ils voulaient faire un tri, réorganiser la prison. Donc Romain est parti, il a été à Réau.

La vengeance sans fin de l'AP

À Réau, ça s'est relativement bien passé, la directrice était très compréhensive. Mais pour aller le voir, c'était presque neuf cents kilomètres aller et retour en voiture, donc Romain avait demandé son transfert à Moulins, plus près de chez moi. En 2021, le ministère l'a envoyé à Arles où l'acharnement a recommencé de plus belle. On sait pas pourquoi... Les surveillants mettaient les mains sur les clefs et disaient : « Attention, il va nous prendre nos clefs, il va foutre le feu. » Que des brimades toute la journée. La directrice refusait qu'il travaille, on ne savait pas pourquoi. Je continuais à les faire chier, je leur écrivais des mails. Je les gêmais... Ils ont dit qu'ils en avaient marre de moi, sauf que nous, on se laissait pas faire.

Ce qu'ils lui faisaient subir, je pense que c'était normal pour

eux. À Arles, il n'a pas été au mitard, parce qu'il prenait beaucoup sur lui, il serrait les dents... Son objectif, c'était de sortir nous retrouver, qu'on soit là à sa sortie, qu'on l'attende devant la grande porte. Du coup, j'avais contacté un monsieur au ministère. Je lui avais expliqué la situation : « Arles, maintenant, c'est plus possible économiquement. Ça suffit, pour finir sa peine, il faut qu'il soit à côté de moi. » Et du coup on avait négocié avec lui ; il avait eu Romain en visioconférence : « On va vous donner une dernière chance, on vous envoie auprès de votre famille, à Moulins. Sachez que ça va pas être rose, parce qu'avec vos antécédents, au moindre écart, vous partez à Vendin-le-Vieil. » Il revenait encore sur Valence... À l'heure actuelle, je peux vous dire que, limite, j'aurais mieux aimé qu'il aille à Vendin-le-Vieil, parce qu'il serait peut-être en vie. Mais Romain a accepté. Un mois après, il était transféré sur Moulins.

C'était en août 2021. Il commençait à prendre ses repères, et c'est là qu'il m'annonce : « Écoute, ils viennent me réveiller toutes les nuits, toutes les heures, ils viennent toquer et regarder à l'œil-leton. » On apprend alors que Romain a eu un protocole mis sur le dos dès son arrivée : le protocole « dangerosité renforcée » [NDLR : encore un nouveau statut pour mater les prisonnier·e·s, différent de celui de DPS.] Il n'en avait même pas été informé. La pression continuait.

Mouvement collectif à la centrale d'Arles, printemps 2021

Alors que Romain était à la centrale d'Arles, des prisonniers ont dénoncé les fouilles à nu, la pression qu'ils subissaient et les mesures sécuritaires au parloir (sous prétexte du covid) par des mouvements collectifs, des blocages et des grèves de la faim. Ils constataient le fait que les conditions de détention se rapprochaient dangereusement de celles des maisons d'arrêt, invivables pour qui que ce soit, mais encore plus pour une longue peine. Romain a participé à ces mouvements, notamment en les faisant connaître au-delà des murs. Arrivé à Moulins, il devra se battre plusieurs mois pour récupérer ses effets personnels restés à Arles.

Pression continue dans un monde de merdes

Les réveils nocturnes ont duré jusqu'en janvier, quand le protocole a été enlevé. On l'a mis au bâtiment travailleurs ; c'est là qu'il a enfin pu travailler à l'atelier où on confectionnait les vêtements des porteclefs. En juillet, sans explication, on lui signifiait son transfert dans un autre bâtiment – et qu'il perdait son boulot par la même occasion. La première semaine, il reste en cellule vingt-trois heures sur vingt-quatre. Ils lui interdisent d'être avec les autres détenus. Ça, on ne sait pas pourquoi... on ne saura jamais. Et ils ont continué l'acharnement. Il y a quatre semaines, un surveillant a tambouriné à sa porte à 6 heures du matin, sans raison, juste pour le réveiller. Romain s'est réveillé, et il lui a gueulé : « T'es qu'une merde. » Et il avait raison, c'est que des merdes. Le surveillant a déclenché l'alarme alors que Romain était toujours enfermé dans sa cellule. Il s'est retrouvé avec dix jours de mitard, dont cinq avec sursis. L'acharnement continuait même au mitard.

Il y a trois semaines, on partait en UVF à partir du vendredi. Deux ou trois jours avant, Romain m'a dit qu'il était pas bien, qu'il était stressé, qu'il en avait marre qu'on lui fasse une pression comme ça. On était super heureux de se voir, et puis surtout ça allait lui faire du bien. À 16 heures, il s'amusait avec la petite, et puis je le vois partir à la salle de bain. Il me dit : « J'ai un goût de ferraille en bouche. » Il se rince la bouche, et puis d'un seul coup il s'est tenu vers le cœur. Je l'ai vu transpirer à grosses gouttes. Comme il ne va pas bien, j'appuie sur l'interphone. Il y a un surveillant qui vient dix minutes après et qui me dit qu'aucune infirmière n'a le droit de venir au sein des UVF, que, vu l'heure qu'il est, elles sont déjà parties, et que si Romain sort maintenant, il retournera en cellule et qu'il ne verra un docteur que lundi. Romain lui répond : « Si c'est pour rester jusqu'à lundi en cellule, autant que je profite de mon UVF avec ma famille. » Nous, on était loin de s'imaginer ce qui allait se passer.



L'AP refuse de voir l'urgence

J'ai beaucoup rassuré Romain jusqu'au dimanche matin. On a passé une nuit blanche. On parlait de tout et de rien pour éviter de penser qu'il avait mal. Il avait énormément mal. Le dimanche à 6 h 30, ça n'allait pas du tout, j'appelle les surveillants. Ils disent : « Ben, on met fin à l'UVF, mais il retourne en cellule. » Je lui réponds : « Non, mais vous voyez qu'il est pas bien ? » Ils lui disent : « Tu vas te lever, tu vas retourner en cellule. » Mais lui, il pouvait pas bouger dans l'UVF, il avait vraiment plus de force. « Non, mais vous vous foutez de notre gueule, là ! Vous voyez qu'il est pas bien ! Sortez-moi ! » Je me suis engueulée avec eux, tellement qu'ils m'ont fait sortir en cinq minutes. Je sentais qu'il y avait un truc qui était

pas normal. Surtout, pour que Romain pleure devant la petite, c'est qu'il avait vraiment quelque chose qui n'allait pas. Je suis vite partie au casier récupérer mon téléphone, j'ai appelé le 15.

À la prison, ils ont bloqué : « Normalement, aucun corps médical n'a le droit de rentrer dans les UVF ou en parler, c'est interdit... » J'ai appelé le 15, on m'a passé un médecin régulateur – pour une fois, ça a été très vite – et je lui ai dit : « La prison, les écoutez pas, ils vont vous dire que c'est juste un malaise vagal ou un truc comme ça, je vous ai expliqué les symptômes, il va pas bien. » Une fois que j'ai fini avec le Samu, j'ai appelé l'avocat pour le prévenir, et je suis allée devant pour demander comment il allait : ils m'ont traitée comme une merde.

Trente minutes après, le Samu est arrivé. Ils l'ont sorti et emmené à l'hôpital de Moulins. Le gradé de l'UVF m'a dit de rentrer chez moi mais, moi, j'ai suivi l'ambulance. J'ai attendu toute la journée à l'hôpital avec ma fille. En faisant un scanner, ils ont vu qu'il y avait du sang qui s'écoulait vers l'aorte du cœur, du coup il fallait une opération en urgence. Il a été transféré à l'hôpital de Clermont-Ferrand et a été opéré le soir même, le dimanche soir. Le chirurgien m'a appelée pour me dire que l'opération s'était bien passée. Le lendemain matin,



on me dit qu'il avait été opéré une deuxième fois parce qu'il y avait eu une petite hémorragie, que ça s'était bien passé, mais qu'ils avaient été obligés de le mettre en coma pour pouvoir contrôler et stabiliser la situation.

La prison ne voulait pas tout de suite envoyer le permis de visite pour que je puisse voir Romain à l'hôpital. Heureusement, la cadre de santé a dit : « Moi, j'attends pas de permis de visite, c'est sa compagne, elle rentre auprès de lui, son état est critique. » Après, la prison a essayé plusieurs fois de contacter le service de réanimation pour connaître l'évolution de Romain. Sauf que c'est secret médical. J'avais prévenu les docteurs de ne rien leur dire. La cadre de santé leur a dit et m'a redit : « Il avait signé le papier avant d'être endormi, la personne de confiance, c'est sa compagne, ce n'est pas l'administration pénitentiaire. » La prison était pas d'accord. Sauf que là, il n'était pas en prison, ce n'était pas une personne détenue. C'était un patient lambda.

Il est resté neuf jours en coma artificiel, puis ils ont commencé à le réveiller. J'étais auprès de lui. Il parlait un peu mais il fallait le temps d'évacuer toute la sédation. Lundi dernier, j'ai été le voir, il était confus mais il me parlait. Même les jours avant, il savait qui j'étais, il demandait même des nouvelles de Christophe [Khider]. Mardi matin, le 9 août, j'appelle à 9 heures. J'étais contente parce qu'on m'avait dit qu'il allait rester encore un jour ou deux et qu'il retournerait ensuite en chambre normale, qu'il pourrait voir sa fille. 11 h 15, on m'appelle pour me dire : « Il y a eu une complication, il a

dû être amené d'urgence au bloc. » Trente minutes après, au téléphone, on me dit qu'il est mort sur la table d'opération. Que malheureusement le cœur a lâché. Il est mort le 9 août à 11 h 45.

Pendant ce temps, à la prison, tout le monde était un peu sur les nerfs. Pour les calmer, ils ont dit qu'il avait fait une crise cardiaque, mais que ça allait mieux et qu'il serait bientôt de retour. Des familles m'appelaient tous les jours, je les en remercie. Quand moi je leur ai dit ce qu'il s'était passé, tout le monde était choqué. Ils sont en colère surtout parce que Romain n'est plus là...

Acharnement post-mortem

Après, j'ai appelé la prison pour pouvoir récupérer le corps de mon compagnon... Ça, ils m'ont pas fait d'histoire, dans la journée la levée d'écrou a été faite. Romain a été inhumé le samedi suivant, le 13 août. Et maintenant, pour récupérer ses affaires, c'est un parcours du combattant. Depuis le 16, je les appelle pour pouvoir récupérer les effets personnels. On me dit qu'il manque des « éléments internes » pour pouvoir clôturer tout ça. Je leur répète : « Vous avez qu'à

garder l'argent, mais rendez-moi au moins les effets personnels, tout ce qui est documents, photos, les choses que je veux garder, quoi. » Maintenant, le combat, c'est de pouvoir récupérer les affaires, et aussi faire payer à la pénitentiaire tout ce qu'ils lui ont fait.

Après sa première opération, le chirurgien m'avait dit : « Cela tient du miracle qu'il soit arrivé en vie au sein de l'hôpital. » Il y a quand même un gros manquement de soins, et aussi, ils ont aucun respect. Je n'ai pas eu de mots de condoléances de la part de l'AP. Le mardi, quand j'ai appelé le directeur, il m'a juste dit : « Envoyez-moi le certificat de décès pour que vous puissiez récupérer le corps. » Pas de condoléances. C'est tout.

**« De toute façon,
mon combat
continue et je lui
rendrai justice.
Il va falloir qu'ils
rendent des
comptes. »**

Y a pas d'arrangement

Pour les fissures de l'aorte, le docteur m'a expliqué que généralement ce sont les personnes âgées qui ont de grosses pathologies. Romain avait trente-huit ans. Tu as une deuxième cause qui peut être liée à l'hypertension, sauf que Romain n'avait pas ça. Il demandait à voir l'infirmière une fois par semaine juste pour se faire prendre la tension, comme il faisait beaucoup de sport. Les docteurs ont dit que dans les comptes-rendus médicaux de la prison, il n'a aucun souci de santé, il était en pleine forme. Même pas de diabète, pas de cholestérol, rien du tout. Le docteur m'a parlé d'une troisième cause : « Cela peut être lié à la pression, l'anxiété, l'angoisse. Tout ça réuni, qui fait un gros flux de sang qui remonte et qui fissure l'aorte. C'est une dissection aortique. Nous, on est plus sur la pression, l'anxiété, des choses comme ça, que sur les deux premiers cas. »

Avec l'avocat, on a entamé des plaintes contre l'administration pénitentiaire, et il va y en avoir peut-être d'autres. Ils vont répondre de tout ça. Il y a une plainte pour harcèlement moral et psychologique, non-assistance à personne en danger, une autre pour manquement aux soins, et la dernière, c'est pour attaque verbale, sur la façon dont on m'a parlé, à moi. Surtout dans des moments comme ça, ils ont pas à vous parler comme ça. Là, de toute façon, mon combat continue et je lui rendrai justice. Il va falloir qu'ils rendent des comptes.

Moi, je continuerai à dénoncer, parce que, les prisonniers, c'est des êtres humains. C'est pas des animaux en cage. On les emmure vivants ! Avec des peines à deux chiffres... On les enfonce pour qu'ils commettent des actes pendant leur détention, pour pouvoir dire : « On avait raison ; telle personne est dangereuse. » Ils se font un malin plaisir à pousser et à engrener tout ça. C'est juste de la vengeance ! Quand on voit que telle ou telle personne s'est révoltée ou qu'il y a eu des attaques sur des surveillants, au bout d'un moment, moi,

je les comprends ! Si on leur met toute la journée la pression psychologique, au bout d'un moment, on peut pas garder tout pour soi ! C'est des êtres humains, ils éclatent... De toute façon, la prison tue. La prison, elle tue. Soit ils les tuent de leurs propres mains, soit ils leur font de la pression. Ils les tuent à petit feu jusqu'à les conduire à la mort parce que, voilà, c'est de l'acharnement.

Je le répéterai jamais assez, c'est des êtres humains. Par la solidarité, ils valent encore mieux que la pénitentiaire. Je l'ai vue depuis que Romain est parti : il y a une solidarité immense et, dehors, on ne la trouve pas. Entre eux, ils vivent des mois ensemble, des années ensemble, c'est une famille, une grande famille.

Tout le monde se connaît. Ils sont là dans les bons moments et, en l'occurrence, là, dans les mauvais. Hier, j'ai reçu des appels de familles qui disent : « On est là, si tu as besoin de quoi que ce soit, on est là. » C'est ça qui est beau. Même s'il n'est plus là, ils continuent. Et moi, je continuerai aussi pour eux. Parce que Romain n'aurait pas voulu que je baisse les bras. Il voulait que j'aie la tête droite, que ce soit carré, droit. Et, pour lui, ce sera carré et droit.

*« Il y a une solidarité immense,
je continue mon combat
pour ceux qui restent
à l'intérieur »*



Hommages à Romain

Romain, il y a plusieurs définitions de l'amitié, mais une seule qui tient la route : celle basée sur la sincérité et la spontanéité. C'est celle que nous partageons, et la perdre dans ces conditions est très dur. Je garde en mémoire pour toujours les moments que nous avons partagés. Le sport nous a réunis, l'envie de se dépasser, de partager la même passion, la force de vie, celle qui t'a quitté par la lâcheté d'un homme qui avait le pouvoir d'éviter le drame. Nos enfants jouaient ensemble, nos épouses sont amies et nous n'aurons jamais l'occasion d'être tous réunis un jour. Je pense à toi, à ta merveilleuse petite fille, et je soutiendrai ton épouse autant que faire se peut.

Ton Z'ami, Christophe



Romain m'a tout appris.
Il était une belle personne. C'était un bon.
Jamais je n'oublierai nos fous-rires.
C'était mon grand frère au grand cœur.
Pour toujours dans mon cœur.
Ce n'est pas un adieu mais juste
un au revoir, on se retrouvera mon frère.

Nico

Romain, mon frère à jamais dans mon cœur.
Toi, le guerrier, je ne t'oublierai jamais.

Diego, à Arles

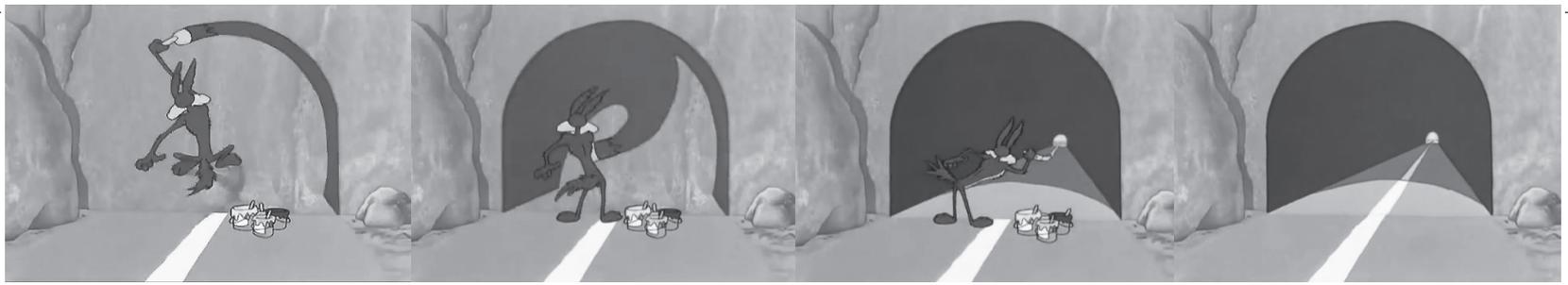
Ton combat sera le nôtre.
Ton décès brutal m'a laissé un vide immense. Tu étais le fréro, le poto de tous. Et tous ceux qui t'ont connu te garderont dans leur mémoire.

Hakim

J'ai appris son décès la semaine dernière, c'était mon poto, ça m'a mis un coup quand j'ai appris son décès. C'est ouf, la dernière fois que je l'ai vu, c'était il y a deux ans quand on était au QMC de Réau. C'est triste, il va me manquer...

Mickaël





TUNNEL LILLE-SEQUEDIN

Procès de six matons violents

Le 13 octobre dernier, six matons se sont retrouvés sur le banc des accusés pour des violences commises sur un prisonnier de 29 ans de la maison d'arrêt de Lille-Sequedin le 3 janvier 2022. Les juges ne peuvent évidemment pas mordre la main qui les nourrit. C'est le même ministère des tribunaux et des prisons qui emploie les matons et les magistrats, qui ont besoin les uns des autres pour exister. Nous avons encore une fois assisté à une lamentable mise en scène, aggravée par le visionnage de vingt minutes d'horribles images de vidéosurveillance. Six des chiens de garde de l'administration pénitentiaire (AP) se sont excusés à demi-mot de s'être « emportés ». Comme s'il ne s'agissait pas d'une institution, mais d'une poignée d'individus zélés et violents perdus dans les coursives !

Pour éviter de mouiller l'institution, le juge a écarté certains éléments du dossier comme la lettre de Laurent Ridel – directeur de l'AP – au gradé pour le féliciter de cette « intervention » et le fait qu'un des porte-clefs ait été invité à former des collègues sur la base de cette expérience. Sans surprise, aucune mise en cause de la cheffe de détention qui a exigé la rédaction d'un seul compte rendu d'incident (CRI) – évidemment à décharge pour les matons –, alors qu'ils sont dans l'obligation d'en faire un par personne. Le message est clair.

On a eu droit à toutes les excuses habituelles de la part des matons : « On aurait dit qu'il [le prisonnier] était possédé », « Il a essayé de se jeter dans les escaliers », « Ma main a malheureusement tapé sa tête », « Il a essayé de nous mordre », « Il me donnait limite des coups de pieds »... suivies de l'expression de leurs regrets les plus sincères de l'avoir menotté les mains dans le dos, passé à tabac

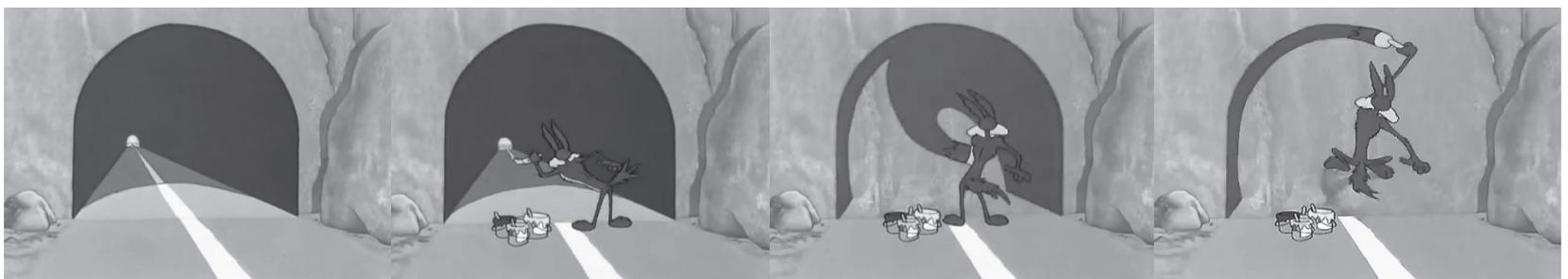
et traîné nu de sa cellule au QD, et d'avoir attendu huit jours avant de le laisser voir un médecin. De l'avoir humilié et torturé, tout simplement parce qu'ils le peuvent !

Ils osent dire qu'ils ont un métier difficile... on ose leur répondre : « Démission ! » Ils seraient épuisés et vivraient dans la peur – alors qu'ils ont tous les outils de la répression à leur disposition face à la colère des prisonnier.e.s privé.e.s de liberté ! Peut-être ne serait-ce pas arrivé si les matons avaient bien dormi ce jour-là ?

Mais cette fois, la vidéo est là, impossible de nier les violences commises. Alors, pour s'en expliquer, les uniformes utilisent le nouvel argument, à la mode et imparable : l'« effet tunnel ». Ils tirent sur une voiture qui ne s'est pas arrêtée à un contrôle de police ? Effet tunnel ! Ils massacrent un manifestant à coups de pieds et de matraque ? Effet tunnel ! Ils tuent un prisonnier ? Pas la peine de vous faire un dessin... D'ailleurs, on ne sait pas trop bien ce que c'est, cet effet tunnel. Du côté des matons, ce jour-là, les réponses varient : « C'est comme avoir des œillères », « C'est être à bout de souffle, épuisé », « C'est l'inconscience, la fatigue, la peur », ou encore « C'est n'avoir qu'un seul objectif : le mettre au QD. » Et ça marche à tous les coups.

On sait déjà que les magistrats chercheront – au mieux – à en faire une « bavure » ; sinon, leur château de cartes s'effondrerait. Le verdict – dont il ne faut rien attendre – sera rendu le 10 novembre.

Quoi qu'il arrive, le nôtre est sans appel : la prison torture, la prison mutile, la prison tue. Les seuls tunnels que l'on cautionne sont ceux creusés sous leurs murs !



« Beaucoup de filles ont cassé les fenêtres »

Les Baumettes toujours plus invisibilisées

En 2019, suite à la demande d'un collectif de riverains mené par Éliane Gastaud, l'État a déboursé 1,5 million d'euros pour remplacer les fenêtres des cellules des Baumettes par un dispositif antibruit. Composées de deux vitres, l'une fixe, l'autre – d'une quinzaine de centimètres seulement – s'ouvrant sur des caillebotis et des persiennes fixes, ces « fenêtres » arrêtent non seulement le son, mais aussi l'air et la lumière. Depuis, à l'intérieur des 117 cellules de la maison d'arrêt pour femmes (MAF) et du quartier arrivants hommes où elles ont été posées, les murs suintent, la nourriture pourrit.

Prendre une douche, fumer ou aller aux toilettes suffit à rendre l'air irrespirable. Une prisonnière raconte : « La plainte de 2019 a été déboutée alors que la détenue malade des poumons avait comme moi un dossier BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive). Moi, elle m'a été diagnostiquée trop tard ; vu cette pathologie, j'aurais dû moi aussi porter plainte. »

Certaines prisonnières ont arraché ces « fenêtres » dès leur installation, sans attendre la décision du tribunal. À l'hiver 2020-2021, les prisonnières de la MAF se sont notamment révoltées pour les dénoncer (voir *L'Envolée* n° 53). En 2022, « c'est toujours pareil : brouilleurs à fond, pas d'activités et toujours les fenêtres pour le 2^e, 3^e et 4^e. Je sais qu'il y a beaucoup de filles qui ont cassé les fenêtres ! » En septembre dernier, elles ont déposé un nouveau recours auprès du tribunal administratif pour que ces dispositifs soient retirés. Seule réponse de l'administration, la répression : cinq à dix jours de mitard et 330 à 500 € de racket légal.

Et voilà maintenant que, non content d'avoir privé les prisonnières d'air et de voix, le collectif de riverains réclame maintenant l'installation d'un pare-vue ! Un petit indice pour se faire une idée de la composition de ce collectif : plein de condés habitent dans le quartier, et des matons, qui s'y baladent même en uniforme...



PAR TOUS LES MOYENS NÉCESSAIRES...

29 avril : Après avoir lu un poème sur scène lors d'une sortie à l'opéra, un prisonnier de Nancy-Maxéville s'est barré en courant pendant le pot avec le maire de Nancy. Il a malheureusement été rattrapé un mois après.

8 mai : Bien que menotté, un prisonnier de Nanterre a réussi à s'évader pendant une extraction médicale. Il est passé par les toilettes, puis par le parking des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou à Paris. On lui souhaite bonne route !

12 mai : Pendant son transfert du tribunal à la prison de Perpignan, un prisonnier menotté a profité d'un embouteillage en centre-ville pour descendre de la voiture de keufs et s'arracher. Bon vent !

9 juin : À la prison de Saint-Pierre, à la Réunion, un auxi chargé du nettoyage travaillait dans la cour extérieure au moment où quelqu'un a appuyé sur le bouton d'ouverture de la porte ouverte. La voie étant libre, il est sorti. On lui souhaite de rester dehors.

13 juillet : Trimballé par les matons entre deux bureaux du premier étage d'un

bâtiment de la prison de Roanne, un prisonnier a sauté par une fenêtre laissée ouverte. Hélas, il a été rattrapé le lendemain matin à Vénissieux.

19 août : Après avoir scié les barreaux de sa fenêtre, un prisonnier du bâtiment C de Nanterre s'est évadé de nuit grâce à une corde tressée avec ses draps. Il avait préalablement garni son lit de mousse pour que les matons du service de nuit continuent de croire à sa présence. Repéré par les miradors, il s'est malheureusement fait serrer par les flics à la grille d'entrée.

31 août : Un prisonnier s'est arraché de la prison de Périgueux en écartant les barreaux de sa cellule. Pour leurrer les matons, il avait disposé des vêtements roulés en boule sous ses draps et, au déjeuner, son codétenu avait pris sa gamelle en même temps que la sienne. Il a passé le mur d'enceinte en grimant sur une poutrelle métallique servant à la construction d'un dispositif contre les lancers de colis à l'intérieur de la cour de

promenade. Il a malheureusement été arrêté à Toulouse neuf jours plus tard.

14 septembre : Treize prisonniers du CRA de Metz se sont fait la belle pendant un mouvement de révolte collective. Ils ont croché plusieurs portes, puis escaladé une clôture. L'un d'eux s'est blessé, ou a été blessé par les keufs, mais les douze autres ont pu se barrer. Un mandat d'arrêt européen a été lancé contre eux, et plusieurs personnes – mais pas toutes – ont hélas été rattrapées les jours suivants et mises en prison ou en CRA.

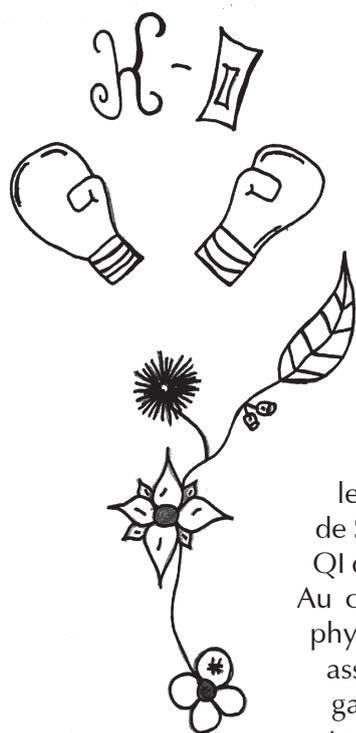
22 septembre : Profitant du délibéré de son jugement à la cour d'appel de Versailles, un prisonnier s'est éclipsé par la trappe anti-incendie du dépôt en utilisant une touillette à café comme tournevis. Il a malheureusement été rattrapé à la sortie par matons et vigiles privés qui l'ont aussitôt passé à tabac.

14 octobre : Neuf prisonniers du CRA de Oissel (près de Rouen) ont réussi à s'évader en descellant une fenêtre ; ils ont échappé aux keufs de la PAF et de l'école de police voisine et courent toujours. Vive la belle !



« C'est des abattoirs à détenus »

Des semaines de bagarre pour fuir Santa Muerte



Les quartiers d'isolement (QI) et les mitards, clefs de voûte du système carcéral, sont les scènes de nombreuses tortures et de tabassages quotidiens. En janvier dernier, Mickaël G. sortait enfin du QI de Saint-Maur. Il a écrit une lettre pour qu'elle soit lue le 29 mai, à l'occasion de la journée nationale contre les violences pénitentiaires. Il y décrit la torture de ces « QHS modernes » (quartiers haute sécurité). Mais, quelques semaines après, il était de nouveau enfermé à l'isolement. À l'abri des regards, il n'aura pas fallu longtemps pour que les matons s'acharnent de nouveau sur lui : d'abord en le fracassant, puis en le harcelant et en l'empêchant de se soigner et de dormir. À l'extérieur, des ami-e-s réuni-e-s au sein du Comité des proches de Mickaël G. ont fait tout leur possible pour l'arracher aux mains de la tristement célèbre équipe de nuit de Saint-Maur. Nous apprenons en écrivant ces lignes qu'il a été transféré vers le QI de la maison centrale d'Arles, où son régime de gestion menotté est maintenu. Au cours de ces longues semaines de luttes épuisantes pour protéger sa santé physique et mentale, il a constamment rappelé l'importance de celles – et pas assez ceux – qui luttent à l'extérieur : « Faut pas lâcher, faut soutenir ceux qui galèrent, tous les détenus, surtout ceux à qui on fait la misère comme moi. Faut tous être solidaires, tous être solides ! Un simple courrier, un simple appel, ça peut sauver une vie. Un gros *big up* à tout le monde. »

Le mitard et l'isolement

Maison centrale de Saint-Maur,
mai 2022

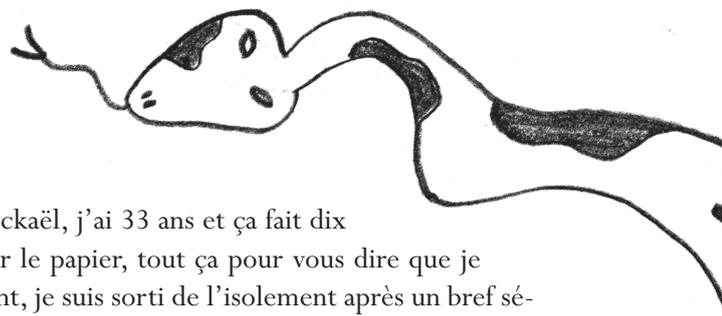
Bonjour à tous,

Je vous écris de la centrale de Saint-Maur, je m'appelle Mickaël, j'ai 33 ans et ça fait dix ans que je suis en cellule, et il me reste encore dix ans sur le papier, tout ça pour vous dire que je connais bien le mitard et l'isolement. D'ailleurs, récemment, je suis sorti de l'isolement après un bref séjour de deux ans ; le mitard, je connais que trop bien aussi malheureusement, j'ai même connu les fameux quarante-cinq jours fermes de cachot ! Un mois et demi enfermé dans 3 m² avec rien, même la radio, ils font galérer pour nous la donner !

L'isolement en France, c'est quoi ? C'est ni plus ni moins que les QHS (quartiers de haute sécurité) des temps modernes ! On est 23 heures sur 24 enfermés en cellule, impossible de voir à quoi ressemble ton voisin de cellule, et si tu parles à la fenêtre, faut faire très attention à tes propos et avec qui tu les tiens pour éviter que l'AP te colle une étiquette chelou sur ton dos ! Si tu t'énerves, faut être préparé car ils entrent dans ta cellule avec les boucliers et les tenues pare-coups et te sautent dessus, donc quitte à faire du mitard, autant y aller pour une raison valable...

Ça peut paraître brutal, mais en vrai vous êtes loin de la vérité, c'est encore plus brutal. Je m'exprime pas très bien, mais c'est des abattoirs à détenus. Regardons la vérité des choses : la plupart du temps, quand un détenu perd la vie, c'est soit au mitard, soit à l'isolement, ou alors par un incendie dans la cellule...

L'isolement et le mitard en France, ce sont des lieux où l'on se sert des détenus comme des cobayes, ils essaient de vous shooter avec des médocs, ou alors ils te piquent, c'est la camisole de force par injection, c'est des oufs ! La France devrait fermer ces lieux sombres, sérieux, vous ne pouvez pas imaginer ce qui s'y passe !



*Regardons la vérité des choses :
la plupart du temps,
quand un détenu perd la vie,
c'est soit au mitard,
soit à l'isolement*

Oui, c'est vrai, à l'isolement, on a le droit à la télé et aux cantines mais si tu bosses pas et que t'as pas de soutien à l'extérieur, tu fais comment ? Rares sont les quartiers d'isolement où tu peux bosser ; la télé n'est pas gratuite, c'est 20 € par mois, et même si t'as la télé tu peux passer plusieurs années à l'isolement coupé de tout, si tu commences à parler à ta télé et que tu attends une réponse, ben, pose-toi les bonnes questions !

J'ai personnellement côtoyé l'isolement, j'ai passé plusieurs années dans ces mouvoirs. Le mitard, c'est pareil, on doit rester sur nos gardes 24 heures sur 24. Pour tout vous dire, j'ai vécu une nuit au mitard en 2014 où je me suis battu pour ma vie, et merci à mes voisins qui ont fait le bordel quand ils ont entendu la

bagarre dans ma cellule ; à cette époque, j'étais le détenu à briser, voire plus, après une prise d'otage dont j'ai été l'auteur. Quand on joue avec l'AP, on joue sa vie !

Bref, j'espère que ces quelques mots permettront de voir un peu ce qu'est l'isolement et le mitard... Force, courage et honneur pour tous les détenu·e·s de France et pour leur famille !

Mickaël, AKA Kémi

*J'ai vécu une nuit au mitard
en 2014 où je me suis battu
pour ma vie, merci à mes
voisins qui ont fait le bordel*

Maison centrale de Saint-Maur, quartier d'isolement 13 septembre 2022

Salut les potos,

Je n'ai pas eu la lettre que vous m'avez envoyée après le décès de mon poto Romain (paix à son âme). Dites-moi, dans la lettre que j'ai eue aujourd'hui vous me dites que vous avez mis un texte avec la lettre [*le texte à propos de la mort en prison de Romain Leroy*], mais il n'y a rien. Sachez que l'AP fait des trucs bizarres avec ma correspondance. Jeudi, je passe en débat contradictoire car la direction de Saint-Maur bloque mes courriers, et certaines lettres disparaissent carrément. Je ne sais même pas si vous aurez cette lettre, ils veulent me mettre la muselière, MDR !

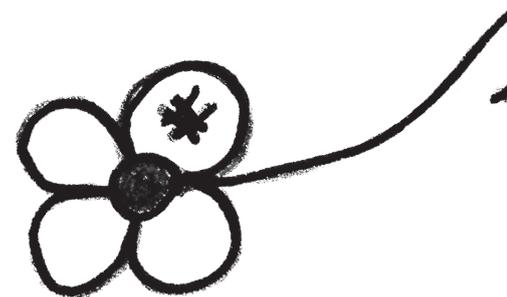
Là, je suis remonté à bloc, faut que tout le monde sache ce qui se passe dans ces putains de prisons ! Le décès de Romain, ça m'a mis un sacré coup, mais bizarrement ça m'a aussi donné encore plus la niaque pour continuer ! C'est lui et Adeline qui m'ont mis en contact avec *L'Envolée*, c'est Romain qui m'a lancé dans le combat. Avant de le connaître, je me battais avec les armes...

Ça fait deux mois que je suis en grève de la parole avec l'AP, ils veulent me faire péter un plomb pour pouvoir me mettre une étiquette de « fou dangereux » ! Ça fait deux mois que j'ai mal à l'oreille, ça fait trois mois que j'attends de voir le dentiste. Ils veulent me pousser à bout ; du coup, je ne sors plus de ma cellule du QI, même pour prendre la douche, je me lave dans une bassine dans ma grotte ! C'est mieux comme ça, moins je les vois et mieux je me porte. Sérieux, les potos, je fais une overdose de Santa Muerte. Le soir, je mets mon matelas contre le mur et je tape dedans.

Je veux pas faire mon pleureur mais là ils commencent vraiment à me faire mal à la tête ! Pour le moment, j'encaisse mais va arriver un moment où je vais me mettre en roue libre...

Bref, je vous laisse pour aujourd'hui. Prenez soin de vous, à très vite.

On lâche rien
Pas d'arrangement !



Maison centrale de Saint-Maur

20 septembre 2022



Ils sont en train de m'assassiner à Saint-Maur. Hier apparemment, c'est parti en cacahuète. On m'a envoyé un courrier avec le texte : « L'ami Romain est mort. »

L'administration, ils veulent pas que je le voie, parce qu'ils savent que ça vient de *L'Envolée*. Et en fait, ici, *L'Envolée* est interdit. Ils m'ont fait la misère. Hier, j'ai fini à l'hôpital, je me souviens même plus de ce qu'il s'est passé. J'ai la gueule défoncée, le genou éclaté, la nuque éclatée. Là, je demande à voir un médecin, mais bon, il a pas l'air d'être pressé, vous voyez ?

Hier soir et jusqu'à maintenant, ils m'ont laissé tout nu dans une cellule sans rien, sans draps. Ils sont en train de me faire la galère. Sérieusement, il faut me faire partir d'ici sinon [ils] vont me tuer...

Mickaël G. est en danger à la centrale de Saint-Maur !

28 octobre 2022

Communiqué des proches de Mickaël G.

Depuis des semaines, nous soutenons notre proche, Mickaël G., enfermé au quartier d'isolement de la maison centrale de Saint-Maur, alors qu'il subit des traitements inhumains, une pression constante qui le pousse à bout.

Son avocate a déposé plusieurs plaintes et recours en justice. De nombreuses fois, nous avons alerté la prison, le SPIP, la direction interrégionale, la direction de l'administration pénitentiaire.

Quand on nous répond, au mieux, on nous dit : « Ne vous inquiétez pas, nous faisons le nécessaire. »

Dans cette histoire, comme souvent, c'est la parole d'un prisonnier contre celles d'agents assermentés.

Le 19 septembre, Mickaël a été passé à tabac par des surveillants du QI. Il a perdu connaissance et s'est retrouvé à l'hôpital. Mais en commission de discipline (prétoire), c'est lui qui est condamné à dix jours de mitard (quartier disciplinaire), sanction transformée en

« confinement » car son état de santé est incompatible avec le mitard. Sous prétexte de confinement, il est placé en cellule sécurisée, ses affaires personnelles lui sont confisquées, et une partie ne lui a toujours pas été restituée. Ses communications avec l'extérieur sont rendues extrêmement compliquées : ses courriers sont bloqués, ses appels téléphoniques mystérieusement coupés toutes les minutes. La plupart de ces mesures dérogent au règlement ou en abusent arbitrairement.

Et l'acharnement s'intensifie. Sans raison, il est placé en « gestion menottée » (ses rares déplacements en détention se font menottés), dans une cellule avec sas grillagé derrière la porte, ses repas sont passés par une trappe. Quand il demande la notification officielle de telles mesures ultra sécuritaires, la seule réponse qu'il obtient est : « Tu n'auras pas de notification, tu es notre jouet. »

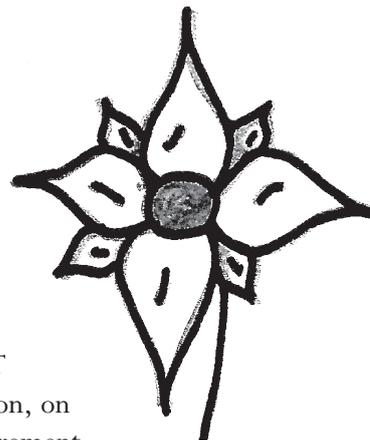


Par ailleurs, il subit diverses commissions de discipline farfelues... et les sanctions qui vont avec.

Lors d'un déplacement, Mickaël, menotté, est violemment bousculé dans le dos par un surveillant et heurte le mur. Un médecin constate ses ecchymoses... après plus de vingt-quatre heures et grâce à l'insistance de son avocate.

Depuis le 23 octobre, toutes les deux heures, les surveillants ouvrent la porte et il doit faire acte de présence, par exemple se lever du lit. Et cela JOUR ET NUIT, toutes les deux heures. Pour cela non plus, il n'a reçu aucune notification, on lui a juste dit verbalement : « Tu es statut DPS. » Ce statut, « détenu particulièrement signalé », ne justifie en rien d'empêcher un être humain de dormir pendant des jours.

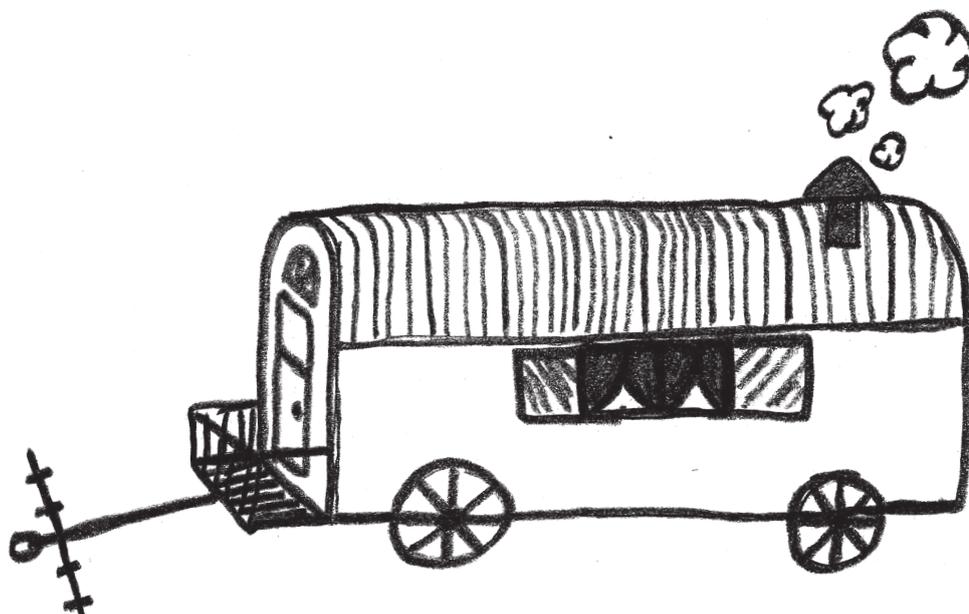
Il subit régulièrement des insultes racistes et des menaces de la part des surveillants, en particulier de la part d'une équipe de nuit. Il subit du chantage pour faire retirer ses plaintes. Quand il a demandé à se faire dépanner du tabac, on lui a répondu : « Va te pendre. »



Actuellement, il dit que son corps est en train de le lâcher. Il est extrêmement fatigué car il ne dort presque plus depuis le 23 octobre, et il subit une pression constante depuis plus d'un mois. Ayant déjà subi des violences, il a de plus en plus peur de certains surveillants et craint pour sa vie. Notre ami est en danger, comme beaucoup d'autres en prison, malheureusement. Mais sa seule chance est que, quand la ligne téléphonique n'est pas mystérieusement interrompue, il peut nous raconter au jour le jour ce qui lui est fait. Ayant connaissance de la situation, son avocate a entamé de nombreux recours... restés sans suite actuellement. Des certificats médicaux attestent des mauvais traitements qu'il subit. Elle a réclamé des images de caméras de vidéosurveillance qui n'ont jamais été fournies.

Il veut partir de Saint-Maur mais ce transfert lui est refusé depuis des mois. La juge d'application des peines ne trouve rien à redire aux traitements qu'il subit et lui demande de fournir des preuves de ses accusations. Mais comment fournir des preuves quand les comptes-rendus d'incidents sont écrits par les surveillants qui tapent et insultent, quand les mesures sécuritaires et répressives ne sont jamais notifiées par écrit et motivées ? Comment fournir des preuves quand on est seul au fond d'un QI, à la merci de ses bourreaux ?

Comité des proches de Mickaël
lesamisdemickael@gmail.com



KOHLANTESS POUR CACHER LA HESS

Le tsunami d'extrême droite qui s'est déversé dans les médias et sur les réseaux sociaux au prétexte d'une malheureuse animation à la prison de Fresnes achève de prouver que, maintenant qu'il est ministre des prisons, l'ex-avocat Superdupont-Moretti n'assume plus la défense de grand-chose – si ce n'est celle de positions fascistes. Au-delà de cette drague éhontée, il est important de rappeler que les animations telles que « Kohlantess » – et les polémiques qu'elles suscitent – masquent avant tout la violence pénitentiaire et la nature mortifère de la prison.

On nous a cassé la tête parce que, à Fresnes, un divertissement de deux heures a été organisé dans la cour de promenade de cette taule toute pourrie où les prisonniers vivent l'enfer toute l'année entre insalubrité, invasions de rats, entassement, déshumanisation...

L'information qui désinforme, vous connaissez ? Celle qui ne parle jamais de l'horreur de la taule et se réveille une fois par an pour couvrir massivement un karting... Les plus dégueulasses parlent de « l'argent du contribuable » – ça fait toujours recette. Toujours la même rengaine : les prisonniers seraient mieux traités que les pauvres... de la part des commentateurs mêmes qui cassent du sucre sur le dos de ces pauvres accusés de se goinfrer avec les allocs sans rien foutre. Un tour de passe-passe pour escamoter le fait que la prison, c'est principalement pour les pauvres. En les y stockant, les gouvernements transforment la question sociale en question carcérale. Le retour du vieux mensonge de la « prison Club Med » et les hordes d'internautes qui réclament que les prisonniers en chient toujours plus nous rappellent le rôle central de la prison : faire souffrir des pauvres pour faire peur aux autres pauvres, et qu'ils se tiennent sages. C'est pour ça que la prison sera toujours sale, déshumanisante, surpeuplée et mortelle. Le discours « progressiste » prétend contrer l'extrême droite en invoquant le rôle de réinsertion de la prison ; c'est du vent. La prison ne réinsère pas ; les animations à grand spectacle qui y sont organisées non plus. Elles ne font que masquer la violence pénitentiaire, une fois de plus.



Le 1^{er} novembre 2012, Gordana est morte à la prison de Fleury-Mérogis suite à un défaut de soins. Une semaine après, jour pour jour, un défilé de mode devait se tenir dans le gymnase de la prison. C'était prévu depuis longtemps, mais les prisonnières voulaient qu'il soit annulé pour respecter leur deuil... La direction n'en a tenu aucun compte. On a pu entendre aux informations qu'un défilé de mode était organisé à la prison de Fleury-Mérogis – mais pas un mot sur les femmes qui se sont rebellées pendant plus d'une semaine pour faire connaître la vérité sur la mort de Gordana ; sur leurs blocages, leur grève de la faim, leur tabassage par les Éris, leurs transferts à mille bornes de chez elles, sur leurs souffrances... Non, tout le monde parlait de cette « fabuleuse initiative » pour distraire les prisonnières... La bonne blague !

Bref, c'est pas le Club Med, c'est de la propagande. D'ailleurs, loin de se dresser contre le raz-de-marée démagogique qui a salué l'événement, les « gentils organisateurs » n'ont rien trouvé de mieux à faire que de hurler avec les loups au prétexte qu'un participant avait un « profil trop lourd » à leurs yeux.

Reste à espérer que les pouvoirs publics n'en profitent pas une fois de plus pour faire passer de nouvelles lois scélérates, dégradant encore les conditions de vie des enfermés-e-s. Quant à ceux qui relaient ce discours, qu'ils prennent garde : eux aussi pourraient bien se retrouver à manger la gamelle un de ces jours... Comme le disait la chanson de Trust, en taule, « il y aura toujours une place pour toi et ton fils ». À bon entendre...

« LES BÂTIMENTS AUX NORMES DE 1945, ET LA MENTALITÉ DES MATONS DATE VISIBLEMENT DE LA MÊME PÉRIODE »

Des nouvelles de la maison d'arrêt de Caen, située rue Duparge – « ça rend barge », disent les prisonnier-e-s. Pauline s'y est suicidée en février 2020. Depuis, sa famille se bat et poursuit l'État au tribunal administratif. Elle a organisé une manifestation le 20 octobre devant la taule.

Dans le n°54 de *L'Envolée*, nous avons relayé une lettre écrite par les codétenus de Youssef qui dénonçaient l'indifférence de l'AP face à sa détresse, qui l'a pourtant poussé au suicide. Un maton a vu à travers l'œilleton qu'il s'était pendu et a décidé que c'était la fin de son service, et qu'il valait mieux laisser gérer ceux du matin.

Quelques mois plus tard, c'est Alain qui, après des refus de soin, est mort d'un arrêt cardiaque en cellule.

Cet été, des prisonniers ont refusé de remonter de promenade pour exiger le déblocage de situations individuelles. L'administration a cédé rapidement, mais les prisonniers ont continué leur mouvement tout de même, aux cris de « On est pas d'accord avec nos conditions de détention, on est pas des chiens! »

Deux correspondants nous ont écrit ces lettres qui reviennent sur la censure du numéro précédent et sur leur quotidien dans cette taule, où la guillotine est toujours exposée dans le couloir qui mène au mitard.

Maison d'arrêt de Caen,

3 juillet 2022

Gros big up à *L'Envolée* !

J'écris depuis la maison d'arrêt de Caen (Duparge), l'omerta carcérale fait loi ici, comme dans la majorité des prisons en France. Mais ici, on est un peu plus gâtés, laissez-moi vous en raconter quelques-unes :

– Les suicides, les matons fachos-fachés qui y poussent. On oublie pas le poto Youssef mort au troisième étage du bâtiment Grande-Galerie qui a été poussé à bout !

– Des parloirs sans box ni séparation. Aucune intimité pour les familles, les tables sont espacées de 50 cm entre elles, on doit gueuler pour s'entendre, surveillés par une matonne et des caméras.

– On a ni UVF ni parloirs familiaux pour pouvoir profiter de nos proches avec un minimum d'intimité.

– Les matons qui ouvrent les fenêtres des coursives pour fumer, les pigeons qui entrent. Les coursives et les escaliers sont couverts de merdes de pigeon. Il y en a partout, pratiquement jusque dans la gamelle !

– Des cours de promenade dégueulasses, avec un robinet pour tout le monde avec un mini filet d'eau calcaireuse imbuvable quand elle n'est pas coupée. Un pissoir par promenade surveillé par caméra, toujours bouché. Les auxiliaires font avec les moyens du bord et se retrouvent à devoir les vider avec une éponge et un seau, c'est inhumain.

– Pas de frigo parce que l'installation électrique est vétuste, on a droit de cantiner une glacière électrique (49,99 euros) pour ceux qui en ont les moyens !

– L'ouverture des cellules à des heures pas possibles pour les fouilles. Parfois, c'est à 23 heures et, quand ça leur dit, ils le font à 6 heures du matin.

– Les cabines téléphoniques fonctionnent à moitié quand elles ne sont pas carrément en panne.

– Les bâtiments aux normes de 1945, la mentalité des matons date visiblement de la même période. Il n'y a que l'uniforme qui change.

Et puis, comme dans d'autres prisons, la censure du journal du mois de juin... Arrivée un peu tardivement, ce qui nous a permis tout de même de lire l'article de Libre Flot. Mais voilà, mi-juin, la censure est tombée et une fouille a été demandée pour chaque détenu abonné. Quelle belle surprise de rentrer de promenade et de voir la cellule retournée, comme s'ils cherchaient un portable ou des stup's ! Mais merde, vous êtes si dangereux que ça les potos ? Lol.

J'ai su par ma femme que d'autres prisons ont suivi, que les censures étaient tombées.

C'est dommage qu'ici on capte pas l'émission de radio. Alors on verra pour le prochain journal si on finit pas tous au mitard... LOL

Nanfer

Je dis bonjour à *L'Envolée*
 Je voudrais qu'vous m'épauliez
 Je vais tout vous raconter
 Ça m'fait pas rigoler
 Oui, ça nous sert la gamelle
 Oui, ça nous prend pour des chiens
 Et t'as pas vu les matons
 Ils font les fachos toute l'année
 Moi, j'ai bien analysé
 Eux, ils n'aiment pas les Arabes
 J'me rappelle j'ai cantiné
 Et ils ont enlevé tout mon rabe
 J'avais pris des Marlboro
 Et beaucoup de Philip Morris
 Ils m'ont dit que c'était trop
 Je ne m'appelle pas Boris
 Et attends y a la promenade
 Où y a vraiment rien à faire
 Nous, on fabrique des ballons
 Pour le moment ça fera l'affaire
 Si jamais tu veux pisser
 Dans la promenade le pissoir
 La vie d'ma mère c'est bouché
 Et c'est vraiment dérisoire
 Oh putain, le robinet
 Qui s'trouve à l'opposé
 Moi, j'ai connu des chaleurs
 Où il n'était pas allumé
 Moi, j'avais ma bouteille d'eau
 Je pouvais pas la descendre
 Ils sont vraiment déterminés
 Ils veulent nous réduire en cendre
 Car ceci n'est pas le pire
 Ils veulent nous faire peur
 Et y en a pour qui ça marche
 Je remonte de promenade
 Des pigeons dans l'batiment
 Et ça nous sert la gamelle
 Accompagnée de leurs excréments

Cocktail
MA de Caen,
11 juillet 2022.

*(Texte non fini pour L'Envolée.
 Je vous l'envoie dans l'urgence
 des conditions de détention
 que nous subissons.)*



« *La vérité nue à propos
 de leurs collègues
 est-elle si laide
 qu'ils ne supportent pas
 de la voir étalée
 au grand jour ?* »

MA de Caen,
15 juin 2022

Nous sommes donc le 15 juin 2022, j'ai reçu comme bon nombre – malheureusement nombre toujours insuffisant – de détenus le dernier numéro de *L'Envolée*. Grosse force à toute l'équipe, bravo pour ce que vous faites et quelle ne fut pas ma surprise lorsque le gradé, fier représentant de cette infâme institution qu'est la pénitencière, est venu me voir à l'occasion d'un mouvement et m'a demandé de lui remettre le numéro 55 de *L'Envolée*.

La vérité nue à propos de leurs collègues est-elle si laide qu'ils ne supportent pas de la voir étalée au grand jour ?

Je me suis permis de lui demander la raison de cette saisie, sa réponse n'étonnera pas ceux qui ne connaissent que trop bien ce système : « Je fais simplement ce que l'on me demande. » Je lui ai donc lu l'article du Code pénal sur le droit à l'information, je lui ai demandé une notification écrite de cette saisie. Notification qui n'est jamais arrivée.

Voilà, un jour de plus entre ces murs où des humains en déficit d'humanité essaient de détruire des humains déshumanisés.

Un jour de plus, un jour de moins, mais un jour de trop...

Force



Le juge, le flic et le médecin

*Une destruction concertée de la santé
des personnes enfermées en CRA*

Ce texte a été écrit par l'Assemblée contre les centres de rétention d'Île-de-France qui lutte depuis 2019 avec les personnes enfermées dans les prisons pour sans-papiers. Les témoignages cités ici et beaucoup d'autres sont disponibles sur leur blog : abaslescra.noblogs.org. On y trouve aussi des infos et des outils pour les proches et les personnes souhaitant soutenir les prisonnier-e-s des CRA. Tous les prénoms suivis d'une * ont été modifiés.

L'Assemblée contre les centres de rétention administrative (CRA) d'Île-de-France s'organise pour soutenir les luttes des personnes sans papiers en construisant des liens avec elles. Les prisonnier-e-s nous ont raconté de nombreux cas de violences médicales, de refus de soins, et d'enfermement de personnes malades. La santé en CRA est souvent un enjeu de lutte, comme dans des grèves de la faim collectives pour obtenir des soins. Face au risque d'expulsion, des prisonnier-e-s en arrivent à des pratiques telles que l'automutilation. Il n'est pas question pour nous de réclamer de meilleures conditions d'enfermement : la privation de liberté n'est pas et ne sera jamais compatible avec une bonne santé. La dégradation de l'état de santé physique et mentale en CRA est un outil de l'État pour réprimer les personnes étrangères.

À partir de ces histoires, on propose ici quelques réflexions au sujet de la santé dans les CRA.

Femmes enceintes en CRA : absence de suivi gynécologique et violences policières

Ces derniers mois, nous avons souvent été en contact avec des femmes enceintes enfermées au CRA du Mesnil-Amelot. Dans bien des cas, malgré le fait que l'incompatibilité avec la rétention soit prononcée par l'hôpital de Meaux, les femmes enceintes sont emprisonnées et expulsées par la Préfecture. Quand l'infirmier du CRA les reçoit, c'est pour leur donner des médicaments incompatibles avec la grossesse. Quand elles cherchent à contacter le Samu, l'administration du centre refuse l'accès à

l'ambulance. Et quand des prisonnières enceintes s'opposent à leur expulsion, elles subissent des violences.

En avril dernier, Manue*, une femme enceinte de sept mois, a appelé le Samu avec l'aide d'une autre prisonnière, mais les flics ont refusé l'accès à l'ambulance. Constatant ses fortes douleurs, le service médical du CRA lui a répondu qu'il n'y avait pas de raisons particulières de s'inquiéter. Elle a finalement réussi à se faire amener à l'hôpital qui a notifié l'incompatibilité de son état de santé avec la rétention. Elle a tout de même été renvoyée directement au centre. Plus tard, vu que son état empirait, Manue a été ramenée à l'hôpital. Mais, cette fois-ci, ils ont refusé de la prendre en charge, rejetant la responsabilité sur l'administration du CRA qui n'avait pas tenu compte de leur notification précédente. Manue a ensuite été expulsée.

Plus récemment, nous avons été en contact avec Celi. Enceinte de quatre mois, elle n'a reçu aucun suivi gynécologique lors de sa rétention. En raison de fortes douleurs, l'infirmier du CRA lui avait donné des médicaments incompatibles avec la grossesse. Celi a été expulsée de force après plusieurs refus de test, pieds et mains scotchés. À son arrivée, de plus en plus souffrante, elle est

*À son arrivée
après l'expulsion,
les médecins
ont constaté
que le fœtus
était mort
depuis dix jours*

allée aux urgences. Les médecins ont constaté que le fœtus était mort depuis dix jours, ce qui mettait sa santé en danger. Ils ont clairement attribué cette mort aux médicaments et aux mauvais traitements pendant la détention : stress, dénutrition, violences physiques des flics notamment pendant les tentatives d'expulsion.

L'enfermement comme outil de destruction psychologique

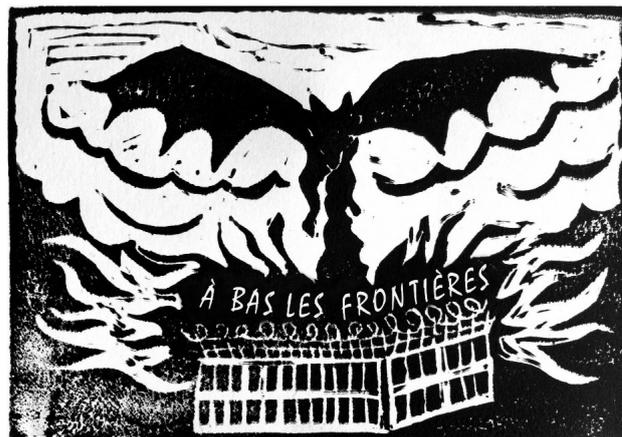
Au printemps 2022, les prisonniers du CRA de Vincennes se sont mobilisés contre leurs conditions d'enfermement, la bouffe dégueulasse et les expulsions par vols cachés. Une grève de la faim massive s'est étendue à plusieurs bâtiments, puis une tentative d'évasion collective a fait tomber une première porte. De l'extérieur, on essayait de soutenir tout ça en amenant de la bouffe en visite, en organisant des manifs et des parloirs sauvages. On a tissé des liens chouettes à cette période, notamment avec Assane*, très investi dans les révoltes, qui tentait de s'organiser avec les autres personnes de son bâtiment pour faire face aux flics. Il était à bout, ne dormait presque pas. L'infirmerie du CRA lui donnait beaucoup de Valium – un anxiolytique très addictif et largement distribué à l'intérieur. Il a craqué au bout de quelques semaines, épuisé et déprimé.

Les prisonnier-e-s subissent une médication massive qui vise à éteindre leur colère, à anéantir les esprits et les corps. Parfois directe et violente lors de passages forcés en hôpital psychiatrique (HP), la contrainte exercée par le personnel médical pour les droguer est le plus souvent sournoise : on incite les retenu-e-s à prendre des anxiolytiques et des sédatifs pour supporter un environnement qui ne peut que générer angoisses et insomnies. « En CRA, on fabrique des toxicos », nous a dit Assane : à sa sortie, il est brutalement passé de hautes doses de Valium



à rien du tout, et il a dû gérer tout seul pendant plusieurs semaines les souffrances liées à ce sevrage sauvage, ce qui l'a poussé à une forte consommation d'alcool. La destruction psychologique fait partie

de la logique du CRA, et ses effets continuent bien après la fin de l'enfermement. On entend souvent dire que les gens « deviennent fous » en CRA. Entre le harcèlement des flics, la bouffe dégueulasse, la saleté et la crainte permanente



d'être emmené-e de force dans un avion, la santé mentale est mise à l'épreuve au quotidien. Dans ces conditions, médecins et flics travaillent main dans la main pour briser toute tentative de rébellion : les uns frappent, les autres sédatent.

*« En CRA,
on fabrique
des toxicos »*

Juges et médecins se renvoient la balle pour ne libérer personne

Le dernier maillon de cette chaîne, c'est le juge des libertés et de la détention (JLD) : une personne enfermée au CRA peut passer quatre fois devant le JLD, qui décide le plus souvent de prolonger la rétention administrative. Souvent les personnes enfermées signalent leurs problèmes de santé lors de ces audiences ; même lorsqu'elles amènent des certificats médicaux, les juges ont tendance à s'en foutre. À toutes les audiences auxquelles on a assisté, on a jamais vu de juge prononcer une incompatibilité de la rétention avec l'état de santé d'une personne enfermée : ce serait risquer de faire une jurisprudence favorable aux prisonnier-e-s.

*Les uns frappent,
les autres sédatent*

Il y a un an, on a rencontré Soraya, dont le frère Youcef a été placé au CRA de Vincennes en octobre 2021. En allant avec elle aux audiences successives de Youcef, on a assisté à l'acharnement de l'administration et des juges contre lui. On a compris que l'État avait tout intérêt à maintenir un vide juridique : personne n'est vraiment responsable de statuer sur la compatibilité de l'état de santé avec la rétention, donc toutes les personnes malades restent enfermées.

Après trois mois passés à Vincennes fin 2021, Youcef a été condamné à trois mois de prison pour refus de test PCR, alors nécessaire pour procéder à l'expulsion. À la fin de sa peine en mars 2022, il a été renvoyé au CRA. Son état de santé physique et mentale était très mauvais, comme l'attestaient plusieurs certificats médicaux établis par des médecins et des psychiatres. À son deuxième passage au CRA, le JLD a malgré tout prolongé son enfermement tout en demandant au médecin du centre ou à « tout autre praticien » de statuer sous quarante-huit heures sur la compatibilité de son état

de santé avec la rétention. Mais le médecin du CRA refuse de statuer, affirme qu'il est incompetent, et renvoie la balle au médecin de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration, rattaché au ministère de l'Intérieur). Le médecin de l'Ofii, lui, affirme qu'il ne peut statuer que sur la compatibilité de l'état de santé avec l'expulsion.

Dans la loi, ce n'est pas clair du tout: une instruction du ministère de l'Intérieur dit que cela ne relève

*Ni le JLD ni l'Ofii
n'ont voulu statuer
sur la compatibilité
de l'état de santé
de Youcef
avec la rétention*

pas de la compétence du médecin du CRA, mais une décision de la cour d'appel de Paris en date du 11 février 2022 affirme le contraire. Au final, le médecin du CRA a juste remis à Youcef un certificat médical indiquant qu'il avait besoin d'un suivi approfondi. L'avocate a donc formulé une requête

de remise en liberté, indiquant que la demande du juge n'avait pas été respectée, mais elle a été rejetée. Au JLD suivant, la juge a prolongé la rétention en disant que puisque l'incompatibilité n'avait pas été prononcée par le médecin, c'est qu'il n'y avait pas d'incompatibilité.

En mai, Youcef a encore été condamné à de la prison ferme pour refus de test. Au bout d'un peu plus d'un mois, il a obtenu la liberté conditionnelle au vu de son état de santé; en fait, à son passage au greffe, des flics étaient là pour le raccompagner pour la troisième fois au CRA de Vincennes. Rebelote au JLD: la juge a ordonné une première prolongation et invité « l'administration à faire un examen médical pour vérifier la compatibilité avec la rétention et l'éloignement ». Elle prétend que Youcef « n'a pas fait état de ses problèmes de santé », alors que l'avocate en a parlé pendant vingt minutes, certificats médicaux à l'appui.

Bref, pendant plus de dix mois, l'administration et la justice se sont servies de la nouvelle législation qui considère le refus de test comme une « obstruction à une mesure d'éloignement » pour garder Youcef enfermé et lui faire faire des allers-retours CRA-prison. Personne n'a voulu statuer sur la compatibilité de son état de santé avec la rétention.

Un système d'enfermement qui pousse aux tentatives de suicide et à l'automutilation

En attendant, la santé de Youcef se dégrade, et il est régulièrement envoyé à l'hôpital suite à des tentatives de suicide. Après son dernier passage devant le JLD, il nous a dit: « Là, je fais une grève de la faim, ça fait quatre jours que j'ai pas mangé, et en plus j'ai avalé un couteau. J'ai mal, j'ai déjà une perforation à l'estomac. Je veux même pas voir le médecin car je sais comment ça va se passer, il va faire le papier comme

CRA de Marseille : des jugements par téléphone !

En juillet 2022, un prisonnier du centre de rétention administrative (CRA) de Marseille a expliqué à l'antenne de *L'Envolée* que le juge des libertés et de la détention entendait lui imposer une pratique inédite au prétexte du covid :

« Vous vous rendez compte, il y en a même, ils sont passés au tribunal par téléphone ! Comme si tu parlais avec un ami... On m'aurait dit visioconférence, avec la télévision – le juge, je le vois ! –, j'aurais accepté. Mais là, par téléphone, qu'est-ce qui me prouve que je parle à un juge ? L'interprète, il est avec lui au tribunal ; l'avocat aussi. »

Il y a une dizaine d'années, le CRA de Toulouse avait servi de laboratoire clandestin des premiers jugements par visioconférence qui depuis se généralisent dans les tribunaux, les CRA, les prisons... En réduisant l'audience à un coup de fil, la justice révèle le dispositif dont elle a toujours rêvé : un procès où les accusé·e·s n'ont plus leur place.





quoi il peut pas prendre ses responsabilités, et c'est tout. » Finalement, en juillet 2022, pour mettre fin à l'enfermement, il décide de réaliser le test PCR qui permettra de l'expulser en Algérie. Il sera expulsé quelques jours plus tard dans des conditions particulièrement dégueulasses, après avoir passé vingt-quatre heures au mitard sans rien manger car avec une lame dans le ventre, il devait être à jeun pour le vol.

Les tentatives de suicides et les automutilations (notamment en avalant des lames de rasoir, des piles, des coupe-ongles) sont fréquentes. C'est souvent un moyen pour les gens de résister à l'expulsion ou de faire pression sur les flics pour avoir accès à des soins. Ainsi, Abdoulaye* nous a raconté les stratégies qu'il a dû mettre en place pour obtenir de voir un dentiste : « Moi, quand j'ai un problème de dents et qu'on veut pas me faire voir le médecin, je fais une corde [menace de se pendre], sinon ils en ont rien à foutre. » Cela lui a valu d'être enfermé en HP et de se faire injecter des drogues de force. En plus des médocs, il arrive que certain·e·s retenu·e·s suicidaires voient une psychologue à l'intérieur, comme si leur déprime pouvait être soignée à coup de psychothérapie et comme si leurs envies de suicide n'étaient aucunement liées à l'enfermement.

Conclusion

En définitive, dans l'histoire de Youcef comme dans bien d'autres, juges et médecins se disent tour à tour incompetents pour statuer sur la compatibilité de l'état de santé avec la rétention. Les juges ne font rien, car libérer des gens poussé·e·s aux tentatives de suicide et à l'automutilation reviendrait à valider ces modes d'action. Le médecin lui, travaille à maintenir les personnes enfermées à la limite de la survie, parce qu'un·e mort·e en CRA ça la fout mal publiquement ; s'ils meurent trois jours après leur libération ou leur expulsion, ce n'est plus le problème de l'État français.

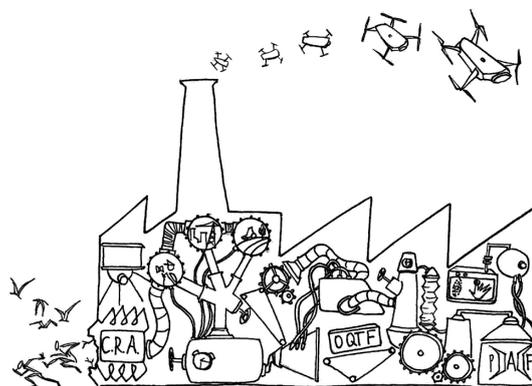
Les médecins du CRA, de l'Ofii, de l'hôpital, la préfecture, le JLD, les flics... Tous sont les petites mains de l'État qui orchestre la dégradation de la santé physique et mentale des prisonnier·e·s. Ils savent ce que ça veut dire d'enfermer les gens, ils savent la violence

*L'État applique
une politique de répression
et d'enfermement qui banalise
la dégradation de la santé*

que ça représente, ils savent que ça pousse à se mutiler et à tenter de se suicider, et ils le valident par leurs décisions, leurs refus de statuer, leurs petites magouilles en langage juridique savant. Plus la durée maximale de rétention est rallongée par les gouvernements successifs, plus les allers et retours CRA-prison sont fréquents et plus les personnes enfermées sont prêtes à tout pour y mettre fin. L'État applique une politique de répression et d'enfermement qui banalise la dégradation de la santé, si bien qu'il faut aller toujours plus loin dans la mise en danger de soi pour être pris·e au sérieux.

Il n'y a que grâce à leurs mobilisations que les prisonnier·e·s arrachent un peu de prise en charge et de soins. Nous voulons continuer de rendre visibles les révoltes à l'intérieur et les soutenir. En relayant l'histoire des prisonnières du Mesnil faisant bloc pour soutenir l'une d'entre elles qui était enceinte. En criant « Liberté » et « À bas les CRA » avec des proches dans leurs salles d'audience pourries. En parvenant d'une manière ou d'une autre à envoyer de la force aux grévistes de la faim. En continuant de se battre aux côtés des personnes qui subissent la machine à enfermer et à expulser, contre ceux qui la font marcher.

Bref, comme d'habitude, à bas les CRA !



**ON FERMERA VOS
CENTRES DE RÉTENTION**

Cri d'alarme d'une famille

Le combat contre la leucémie en prison

Avoir accès à des soins médicaux abordables et de qualité à l'extérieur devient une lutte quotidienne, mais en obtenir dans les lieux d'enfermement est quasiment impossible. Cela affecte toutes les personnes enfermées, mais surtout celles et ceux qui ont une maladie de longue durée. C'est le cas de Foued qui est atteint d'un cancer. Voici le récit de sa sœur qui raconte leur lutte pour obtenir un traitement.



Une histoire douloureuse qui trouve naissance entre les murs du CHU, de la prison et du tribunal : c'est l'histoire d'un jeune homme de trente-cinq ans, mon frère, qui a vu sa vie basculer entre douleur, violences et injustices. Issu d'une famille des Mureaux, orphelin, Foued n'a pas eu une vie simple, mais une jeunesse difficile ; il ne passe pas forcément pour un tendre aux yeux des autorités pénitentiaires. En avril 2019,

*« Mon frère devait bénéficier
d'une chambre stérile pour se soigner,
qu'il n'a jamais eue
à cause des forces de l'ordre »*

atteint de fatigue et de douleurs, Foued demande à voir un médecin. Une prise de sang permet de détecter une leucémie aiguë myéloblastique avec chromosome Philadelphie ; une triste nouvelle, qui nous a lourdement affectés. C'était le début d'un long combat pour la famille, et surtout pour la santé de Foued.

Foued a tout de suite suscité la crainte dans le personnel hospitalier. Il faut souligner ici la responsabilité de la justice – et en particulier de la police – et du service médical du centre de détention dans la suite de la prise en charge médicale de mon frère. Sa réputation l'ayant devancé au CHU de Nantes, il a été stigmatisé, ainsi que toute la famille, créant un climat de méfiance et de crainte dans le personnel soignant. Cela a eu un impact non négligeable sur la santé de Foued, qui n'a pas pu être soigné comme il aurait dû.

D'avril à mai 2019, mon frère devait bénéficier d'une chambre stérile, qu'il n'a jamais eue à cause des forces de l'ordre [NDLR : surveillance imposée aux prisonnier·e·s hospitalisé·e·s] qui ne pouvaient pas mettre la tenue stérile. Il a donc été baladé de chambre carcérale en chambre d'hôpital au service d'hématologie (secteur conventionnel), jusqu'au jour où il a fait un choc septique. Ce jour-là, j'ai pu lui rendre visite... une heure : le temps d'un parloir. Nous n'avions le droit de lui rendre visite qu'une heure entre 13 h 30 et 17 heures du mardi au vendredi ; et une seule personne par jour... À chaque visite, nous étions malmenés devant les autres patients choqués par la scène : palpation à corps à l'extérieur, devant tout le monde. Une situation très humiliante. Un jour, en fin d'après-midi, le médecin m'a rappelée pour me dire de revenir, car mon frère allait très mal. À mon arrivée, la police ne m'a pas laissée le voir malgré l'urgence

*« Mon frère,
comme il pense
qu'il n'a plus rien
à perdre,
il se rebelle ! »*

vitale et mon état de choc. Nous avons rencontré un médecin qui nous a dit qu'il fallait faire vite, que Foued devait aller en réanimation car il avait une infection pulmonaire et souffrait d'insuffisance respiratoire. C'est à ce moment-là que nous avons appris que son pronostic vital était engagé. Les infirmières étaient devant la porte de mon frère avec les policiers, qui riaient aux éclats. Dans cette situation, je n'ai pas pu contenir ma frustration. J'ai poussé un cri de colère, qui pour moi était légitime ! Un des policiers est ensuite venu me voir pour me dire que mon frère allait très mal et qu'il me laissait le voir cinq minutes – en enclenchant son chronomètre... Mais dans quel monde vit-on ?

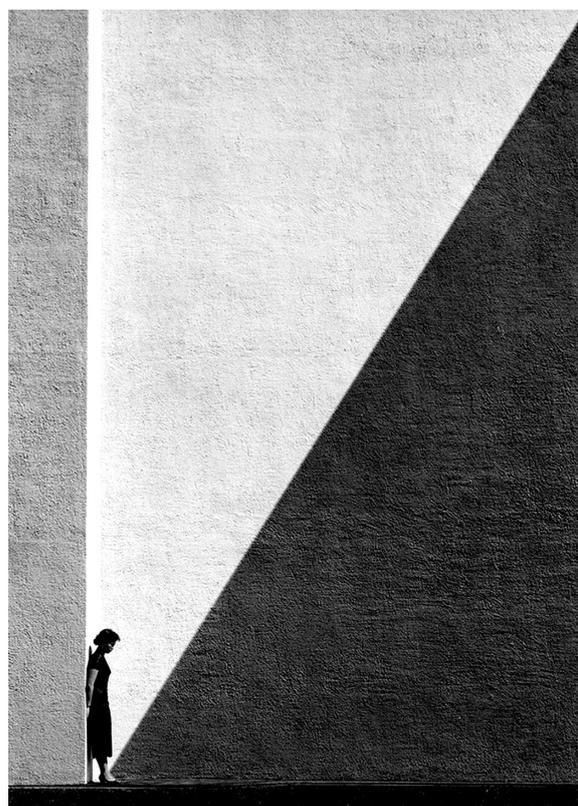
Je vous passe tous les détails de son hospitalisation et de ses différentes chimiothérapies de mai à septembre 2019. Un bilan pré-greffe était programmé en septembre 2019. En octobre, le CHU annonce qu'il ne va finalement pas prendre Foued en charge parce que les infirmières ont peur de lui. Il part donc se faire soigner à Rennes. Les médecins lui annoncent que la greffe n'est plus d'actualité et qu'il devra juste suivre un traitement par voie orale ; c'est à rien n'y comprendre. La juge d'application des peines demande un rapport d'expertise : ce rapport souligne que ces soins médicaux sont compatibles avec la détention et annonce que le pronostic vital de Foued est engagé sur le long terme. Ce que nous comprenons, en d'autres termes, c'est que mon frère va mourir en prison.

Depuis, mon frère est toujours en centre de détention : il a été transféré au centre de détention de Rennes-Vezin, puis à Val-de-Reuil, et maintenant à Condé-sur-Sarthe. À cause de son dossier pénal, à chaque arrivée de mon frère dans un centre de détention, ils le cataloguent ; du coup, mon frère, comme il pense qu'il n'a plus rien à perdre, il se rebelle ! Au mois de janvier 2023, mon frère sera jugé encore une fois : l'hôpital de Nantes a porté plainte car ils ont eu peur qu'on le fasse avant. Je le regrette, car c'est eux qui l'ont refusé, et ont mis du temps avant de lui faire la chimiothérapie. Si l'avocate maître Gwendoline Tennier n'était pas intervenue, mon frère serait mort, c'est une certitude ; et je la remercie. À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle du suivi médical de mon frère, aucune prise de sang n'a été faite à Condé, cela fait deux fois que j'appelle son Cpip aux nouvelles. Pour lui, tout va bien et il prend son traitement. Je lui ai dit : « Ah bon ? Mais vous savez que c'est un traitement lourd, qu'une prise de sang et un suivi médical régulier doivent être faits ? » Il me répond qu'il se renseigne et me rappelle, mais rien !

Nous vivons une histoire dramatique qui, de rebondissement en rebondissement, met en péril l'état de santé de mon frère. Nous sommes complètement désemparés, en totale méfiance vis-à-vis des institutions médicale et judiciaire, pas du tout sereins pour la suite des événements. C'est un cri d'alarme que je souhaite pousser aujourd'hui pour alerter sur le traitement subi par Foued, sur l'injustice dont il est victime et sur le non-respect de sa dignité humaine. Aujourd'hui, il lui est impossible de se soigner en présence des forces de l'ordre, qui rendent les choses très difficiles. Il est plus que souhaitable qu'il puisse avoir accès aux soins dans des conditions favorables à sa guérison.

Est-ce normal d'être transféré à l'hôpital pour un suivi médical avec toute une armée de policiers ? Est-ce normal de ne pas avoir d'intimité avec le médecin ? Est-ce normal d'être malade et humilié ?

Voilà pourquoi mon frère n'en peut plus ; et moi, sa grande sœur, je n'en peux plus de voir mon frère traité comme ça !



« Ici, là ou ailleurs, la taule, c'est la taule! »

Celles et ceux qui lisent *L'Envolée* connaissent déjà Itziar, notamment pour les révoltes collectives des prisonnières de Seysses en 2012 et en 2013, pendant lesquelles elle avait été envoyée plusieurs fois au mitard. Après avoir subi les foudres des syndicats de matons, elle a été transférée à Fresnes, à des centaines de kilomètres de chez elle.

La solidarité entre prisonnières dans laquelle elle est engagée depuis des années se poursuit encore par l'envoi de courrier et de timbres depuis Madrid, où elle a été extradée pour finir sa peine. Elle espère sortir bientôt, et nous aussi, on le souhaite !

Centro Penitenciario Alcalá-Meco – Madrid I,
10 octobre 2022

Salut ! Comme d'habitude, je vous réponds un peu (beaucoup) en retard, mais il faut que vous sachiez que votre lettre a été l'une des premières que j'ai reçues ici en Espagne, et ça m'a fait trop plaisir, merci pour votre solidarité ! Concernant les timbres, je pense qu'ici ça ne marche pas, mais je les envoie aux filles de Rennes et aux camarades qui sont resté·e·s là-bas.

Concernant mon extradition, la théorie, c'est que je devais être rapprochée du Pays basque (où ma famille et mes ami·e·s habitent), mais je suis encore là. Bon, Madrid est déjà à moitié de chemin de chez moi (Rennes est à 800 km de Bilbao, Madrid à 400 km), c'est déjà ça. En principe, je suis ici pour finir ma peine française. Ce n'est pas loin, mais encore ce n'est pas sûr que je sorte après.

Concernant les conditions de vie ici... il y a pas mal de choses qui changent (notamment les conditions des parloirs : toujours hygiaphone, pas d'UVF mais un seul « parloir intime » et un « familial » de deux heures...), mais, finalement, on a cette impression : tout change mais rien n'a vraiment changé ! C'est-à-dire qu'ici, là ou ailleurs, la taule, c'est la taule, quoi ! Dedans comme dehors, un système qui opprime !

Vous me parliez des mobilisations de cet été au Pays basque, j'imagine que vous êtes au courant, les deux camarades qui étaient dedans depuis trente-deux ans ont été libérés ! La lutte donne ses fruits ! Mais il y a encore tellement de choses à gagner... On vit des temps assez intenses, n'est-ce pas ? Quelle lecture faites-vous dans votre entourage de la guerre d'Ukraine ? J'ai halluciné, ici, en prison, il y a des peintures murales faites par des surveillantes contre la guerre d'Ukraine... Quelle hypocrisie ! Qui s'inquiète des enfants kurdes, palestinien·ne·s ou africain·e·s ?

Je vous souhaite une bonne rentrée, pleine de courage pour vos combats ! Jo ta ke ! Askatasunerarte !

Itziar



Itziar évoque dans sa lettre la libération en octobre dernier de Ion Kepa Parot et Jakes Esnal. Nous nous réjouissons de cette nouvelle, même si la pose de bracelet électronique, le risque de voir une libération conditionnelle révoquée à tout moment, l'assignation à un lieu de résidence institutionnel avec le droit de sortir six pauvres heures par jour pour travailler – à 71 ans ! – et le prolongement de l'incarcération de leurs camarades laissent tout de même un goût amer. Itziar évoque également les mobilisations au Pays basque, dont des blocages de routes, de trains et d'un aéroport le 23 juillet dernier, qui ont sûrement pesé en faveur de ces libérations.

DES NOUVELLES DE CLAUDIO LAVAZZA

À la parution du numéro 55, Claudio était dans l'attente de la décision du tribunal de Pau... Et c'est encore le cas aujourd'hui.

Après avoir participé aux luttes armées révolutionnaires des années 1970 en Italie, Claudio Lavazza a organisé l'évasion de camarades emprisonnés et financé sa lutte en expropriant des banques. Arrêté en 1996 en Espagne après un braquage, il y a passé pas moins de vingt-cinq ans en prison, dont huit en module Fies (similaire au quartier d'isolement). Au terme de cette peine, il a été extradé en France en mai 2021 et emprisonné pour le braquage de la Banque de France de Saint-Nazaire en 1986.

Au mépris de la limite légale du cumul des peines selon le droit européen – qui stipule que Claudio devrait être sorti en décembre 2021 –, cela fait maintenant près d'un an que l'État français mobilise tous les méandres du code pour le garder en prison arbitrairement.



QUAND LE RÊVE DE L'EXTRÊME DROITE DEVIENT RÉALITÉ!

La signature le 14 juin 2022 d'un accord entre le Royaume-Uni et le Rwanda glace le sang: il prévoit la déportation au Rwanda des personnes souhaitant faire une demande d'asile au Royaume-Uni, quel que soit leur pays d'origine. Il sera même « proposé » aux demandeur-se-s d'asile de s'y installer.

Mais le premier vol prévu le 14 juin a été annulé *in extremis*! Suite à des mouvements de lutte et des grèves de la faim massives dans les prisons pour sans-papiers au Royaume-Uni, à des manifestations de soutien à l'extérieur et à une première victoire juridique devant la Cour européenne des droits de l'homme, au dernier moment, l'avion a dû rester au sol. Le programme est actuellement suspendu. Pourvu que ça dure!



PUBLICATIONS



La prison nique nos sens...

Odoat, goût, toucher, vue, ouïe. Cinq sens donc cinq chapitres. Le livre décrit l'effet de l'enfermement sur nos corps et sur nos sens, mais utilise surtout cet angle de vue comme un prétexte pour dresser un tableau général de la situation carcérale en France aujourd'hui. Destiné à des prisonnier-e-s car il contient de nombreuses astuces pour la vie quotidienne en détention, le livre est aussi utile pour des proches ou pour des personnes qui s'intéressent à la question. Si les sens et les corps morflent en détention, ce sont aussi des moyens de résistance, voire des armes : « Ce livre a [aussi] pour but de montrer à travers l'usage des sens ce que nous pouvons faire subir à la taule, du moins de mettre en lumière la résistance physique quotidienne des corps. »

Un peu de bon sens, que diable ! Notes sur l'enfermement sensoriel, sorti en août 2022 aux éditions Niet! Gratuit pour les prisonnier-e-s sur demande à *L'Envolée*.

La comparution immédiate, une justice d'abattage

Depuis 2020, Jonathan et Marie (du blog *lasellette.org*) s'assoient régulièrement dans la salle 4 du tribunal de Toulouse pour rendre compte des « comparutions immédiates ». La justice pénale qualifie cette procédure de « simplifiée », mais elle n'est simple que pour elle. Généralisée à tous les délits, elle permet de juger une dizaine de personnes en un jour. Il s'agit donc en réalité d'une justice d'abattage. Les chroniques du livre racontent les rouages de la machine judiciaire qui distribue en pagaille – et pas à n'importe qui, mais toujours à des pauvres – des mandats de dépôt et des peines de prison ferme. Ces récits détaillés sont ponctués d'explications courtes sur le fonctionnement de la « justice ordinaire ». Le livre met une fois de plus en évidence le rôle d'une justice de classe, raciste et sexiste.

Sur la sellette. Chroniques de comparutions immédiates, sorti en octobre 2022 aux éditions du Bout de la ville. Gratuit pour les prisonnier-e-s sur demande à *L'Envolée*.

SUR
LA SELLETTE
JONATHAN DELISLE ET MARIE LAIGLE

Chroniques
de comparutions
immédiates



Les éditions du bout de la ville

L'ENVOLÉE EN LIBRAIRIE

ALÈS – La Rétive
AMBERT – Tout un monde
ANGERS – Le Placard
ARLES – La Fontaine des lunatiques – Les Grandes largeurs
AVIGNON – Utopia (La Manutention) – Le Fenouil à vapeur
BAYONNE – Elkar
BESANÇON – L'Autodidacte
BREST – La Lecture pour tous – La Petite librairie
CAEN – Local apache – La Pétroleuse
CREST – La Balançoire
DIE – Mosaique
DOUARNENEZ – Le Local
GRENOBLE – Le Local autogéré – Antigone – La BAF
IVRY-SUR-SEINE – Envie de lire
LILLE – CCL
LYON – La Gryffe – La Plume noire – Terre des livres
MARSEILLE – Les 9 Salopards – Même pas mal – L'Odeur du temps – Manifesten – Transit – Mille bords – CIRA – Histoire de l'œil – Sœurs et frères de la côte – C4 – L'Hydre aux mille têtes – Bouquinerie des 5 avenues
MAS D'AZIL – Capuche et béret
MÉZIÈRES – Pied de biche
MONTREUIL – Michèle Firk
NANTERRE – El Ghorba mon amour
NANTES – B17 – Café la perle – Vent d'ouest
PARIS V – La Galerie de la Sorbonne

PARIS XI – La Friche – Publico – Libralire – Libre ère – Quilombo – Page 189 – La Petite librairie du livre politique
PARIS XII – La Brèche
PARIS XIX – Texture
PARIS XX – L'Atelier – Le Monte-en-l'air – Le Merle moqueur
PLESSÉ – La Distri
RABASTENS – La Dilletante – Le Banc sonore
RENNES – Planète Io – Le Bocal – L'Établi des mots
ROMANS-SUR-ISÈRE – Librairie des cordeliers
ROUEN – L'Insoumise
SAINT-BERNARD-DU-TOUVET – Truc
SAINT-DENIS – Folies d'encre
SAINT-ÉTIENNE – L'Étrange rendez-vous – La Gueule noire – Lune et l'autre – Dalby – Le Remue-ménages
SAINT-GIRONS – La Mousson
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT – Librairie ancienne
SUD-OUEST – Infokiosk La Bim
TARN – Infokiosk La Petite Tortue
TOULOUSE – Le Pumbat – Le Kiosk – Terra Nova – Itinéraire bis – Ombres blanches
VILLEURBANNE – L'Île égalité
BRUXELLES – Acrata – Joli mai – Tropismes – Riktus
FRIBOURG – L'Angle d'attaque
GENÈVE – Librairie du Carouge – Le Silure – Fahrenheit 451

Et si vous voulez vous aussi diffuser *L'Envolée*, contactez-nous !

AVIGNON – *Vlà la gamelle* ! Dernier mercredi du mois à 20 h sur Aïoli radio en DAB+ sur le canal 5C / Messages : crevelataule84@riseup.net

BORDEAUX – *L'Autre Parloir* Mercredi à 19 h sur la Clé des Ondes 90.1 / Direct : 05 56 50 69 99 – Prisons couvertes : MA de Gradignan, CRA de Bordeaux

LYON – *La Petite Cuillère* 1^{er} et 3^e jeudi du mois à 20 h sur Radio Canut 102.2 et sur radiocanut.org / Messages : 07 81 35 93 71 / Mail : lapetitcuillere@riseup.net / Courrier : Atelier d'écriture, 24, rue Sergen-Blandan 69001 Lyon – Prisons couvertes : MA de Corbas, EPM de Meyzieu, CP de Saint-Quentin-Fallavier

MARSEILLE – *Parloir Libre* Samedi à 19 h sur Radio Galère 88.4 / Messages : 07 53 13 12 08 / Direct : 04 91 08 28 10 – *La Courte Échelle* Dimanche à 19 h 30 sur Radio Galère 88.4 / Direct : 04 91 08 28 10 / Courrier : La Courte Échelle, Radio Galère, Friche de la Belle de mai, 12, rue François-Simon, 13003 Marseille – Prisons couvertes : CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon

NANTES – *Midi Au Mitard* 1^{er} dimanche du mois à 12 h sur Radio Prun' 92.0 / Tel. : 02 99 52 77 66 – *Casse Muraille* Dimanche à midi, redif' à minuit sur Jet FM 91.2 / Tel. : 07 82 98 43 59 / Courrier : Le grand B, 11, rue de Dijon, 44800 St-Herblain – Prisons couvertes : CD de Nantes, EPM d'Orvault, MA de Nantes

PARIS -IDF – *Carapatage* 1^{er} et 3^e mercredi du mois à 20 h 30 sur Radio Libertaire 89.4 / Tel. : 01 43 71 89 40 / Messages : carapatage@riseup.net – Prisons couvertes : MA de Bois d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau.

PAU – *Passe Muraille* Jeudi à 18 h sur Radio RPO 97.0 / Tel. : 05 59 80 00 09 – Prisons couvertes : MA de Pau

RENNES – *94 degrés à l'ombre* Dimanche à 12 h sur Canal B 94.0 FM / Direct : 02 99 52 77 66 / Courrier : 94 degrés à l'ombre, Maison des associations, 6, cours des Alliés, 35000 Rennes – Prisons couvertes : CP de Rennes-Vezin, CP pour femmes, Cra de Saint-Jacques-de-la-Lande

TOULOUSE – *Bruits de Tôle* Un jeudi sur deux à 19 h sur Canal Sud 92.2 / Courrier : rue Alfred-Dumeril 31400 Toulouse – Prisons couvertes : CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu

VALENCE – *ZonZ'ondes* 2^e mercredi du mois à 20 h sur Radio Mega 99.2 FM / Messages : 07 44 17 84 13 / Direct : 09 72 40 20 85 / Courrier : ZonZ'ondes, Radio Mega, 25, rue Prompsault, 26000 Valence – Prisons couvertes : CP de Valence

L'ENVOLEE - FPP 1, RUE DE LA SOLIDARITÉ, 75019 PARIS

2 euros en librairie – abonnement : 15 euros/an
Gratuit pour les prisonnier·e·s

Répondeur et textos : 07 52 40 22 48
 Direct : 01 40 05 06 10

contact@lenvolee.net / twitter : @l_envolee /
 facebook : L'Envolée journal /instagram : @lenvoleejournal

LENVOLEE.NET



L'Envolée Radio – Paris IDF

Tous les vendredis en direct de 19 h à 20 h 30 sur Radio FPP – 106.3 FM et sur rfpp.net, puis sur

lenvolee.net et sur toutes les plateformes de podcast.
 Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau.

Diffusions FM de L'Envolée Radio

- Radio MNE 107.5 à **Mulhouse** en direct (MC d'Ensisheim)
- Radio PFM 99.9 à **Arras** mardi à 21h30 (CD de Bapaume, CP de Vendin-le-Vieil, MA de Douai)
- Radio Kreiz-Breizh 106.5 à **Guingamp** lundi à 22h
 - Radio U 101.1 à **Brest** dimanche à 16h30 (MA de Brest-L'Hermitage)
 - Canal Sud 92.2 à **Toulouse** lundi à 17h30 (CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu)
 - Radio Galère 88.4 à **Marseille** jeudi à 20h30 (CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon)
- L'Eko des Garrigues 88.5 à **Montpellier** dimanche à midi (CP de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Radio d'Ici 106.6 jeudi à **Annonay** à 21h
- Radio d'Ici 105.7 FM & 97 FM à **Saint-Julien-Molin-Molette** dimanche à 19h10

Webradios

- Radio Pikez (dimanche à 11h)
- Station Station (lundi à 13h)
- Radio Cisba (mardi, jeudi et samedi soir et les mercredi, vendredi et dimanche matin)

Centro Penitenciario Alcalá-Meco – Madrid I, Le 10 octobre 2022,

Le n°55 de *L'Envolée*, je l'ai reçu à Rennes ! Et ça a été une histoire vraiment drôle... En fait, j'avais commencé une lettre/article pour vous, pour vous raconter ce qui s'est passé, mais depuis mon extradition je ne l'ai pas trouvée. Je vais essayer de vous résumer les « événements ».



En effet, j'ai reçu le n°55 en toute normalité, avec mon courrier. Voilà ma surprise quand, quelques jours après, une chef m'appelle à son bureau pour me demander de rendre le magazine. Je lui ai répondu le discours de d'habitude : « C'est un magazine légal, la liberté d'expression, en plus le vaguemestre a contrôlé le courrier, pourquoi dois-je le rendre maintenant ? », etc. Elle m'explique, sur un ton très grave, que le numéro était interdit « pour un article contre la sécurité » et bla-bla-bla, et que j'étais obligée de le rendre, sous menace de punition bien entendu. Moi, j'étais là, à moitié hallucinée, outrée... et morte de rire ! Car, pendant que je lui demandais : « Et si je l'ai déjà jeté, quoi ? Vous allez me punir quand même ? Car je l'ai reçu il y a quelques jours, j'aurais pu parfaitement l'avoir déjà jeté... et alors ? », elle était très mal à l'aise : « Donc, vous l'avez jeté ? » Moi, je profitais du comique de la situation : « Je me rappelle pas... »

— « Vous allez avoir une fouille de cellule alors ! »

— « Vraiment ? Pour chercher un magazine que vous m'avez donné après contrôle ? »
(De toute façon, j'avais des fouilles tous les mois...)

— « Madame ! Vous l'avez ou pas ? »... Bon, on a passé un moment comme ça... pendant que le très acclamé n°55 était dans mon sac à ce moment-là, ha ha !

Après ça, deux choses étaient sûres :

1. J'ai eu, effectivement, une fouille de cellule (le summum du ridicule !).
2. Et, bien entendu, j'ai fait passer le n°55 de *L'Envolée* pour que tout le monde puisse le lire, ha ha ha ! Ils sont tellement cons... Et qu'est-ce que ça fait du bien de se moquer d'eux !

*Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue
ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif.*

Règlement intérieur type, Article 19, annexe de l'article R57-6-18 du code de procédure pénale